

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
D'UN PARC ÉOLIEN À SAINT-ULRIC, SAINT-LÉANDRE ET SAINT-DAMASE
PAR NORTHLAND POWER INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 26 avril 2006 à 13 h

Salle La Recréathèque
Centre sportif Alain-Côté
321, rue du Bon-Pasteur
Matane

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 AVRIL 2006	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA	1
M. MARTIN LEVERT	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	35
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JEAN-GUY KIROUAC	52
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE	61
M. SYLVAIN TANGUAY	
PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)	
M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD	69
M. GHISLAIN LAMARRE.....	76
M. GUY LAROUCHE	84
M. STEEVE GENDRON	90

SÉANCE DU 26 AVRIL 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon après-midi tout le monde!

10 Alors nous répétons que le registre est ouvert, vous pouvez vous inscrire pour poser des questions.

15 Je tiens également à vous souligner que les gens qui ont des questions, des points à faire valoir, même s'ils nous l'ont dit en ouverture hier de la séance, en expliquant les motifs de leur requête, c'est important qu'ils se réinscrivent pour poser des questions, pour aller chercher des réponses à leurs préoccupations. Alors on va les recevoir au fur et à mesure de la liste d'inscription au registre.

20 Nous tenons compte aussi des disponibilités des gens, lorsque les gens ne peuvent pas se présenter à une séance, bien évidemment, on les réinvite à la séance qui suit, ou on les passe en urgence parce qu'ils ne peuvent pas revenir à un autre moment.

Alors nous allons tenir une séance ce soir et demain, il n'y aura pas de séance en après-midi mais il y en aura une en soirée.

25 Habituellement, nous commençons les séances par la demande du côté du promoteur et des personnes-ressources pour savoir les questions laissées en suspend, est-ce qu'ils ont des réponses à ces questions-là, ou les documents déposés, mais on va faire ça un petit peu plus tard, pour permettre à des gens qui sont prêts à témoigner sur une question spécifique de le faire.

30 Alors on a monsieur Martin Levert, qui est de la Société Radio-Canada, on va lui demander d'entamer sa présentation et par la suite, on va demander au promoteur de compléter sur les ondes.

35 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Ça va être en lien téléphonique, je sais pas si le lien est établi.

40 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que le lien a été établi pour entendre la présentation?

PAR M. ROBERT DEMERS:

45 Parce qu'il faudrait qu'il entende la présentation, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

50 Pouvez-vous vérifier ça, s'il vous plaît.

PAR LE COMMISSAIRE:

55 Monsieur Pergat, en attendant que la communication s'établisse, hier vous avez déposé un document, le document DA.3, qui est le dernier plan des éoliennes. Est-ce que c'est actuellement le projet, il y a des emplacements qui sont considérés sur votre projet?

Parce que là, on a des différences par exemple par rapport à ce qui a été déposé lors de l'addenda, alors pour savoir un peu où vous en êtes dans les choix de sites.

60 Est-ce que c'est le dernier projet, le dernier plan que vous avez fait?

PAR M. VICTOR PERGAT:

65 Oui. Comme vous le savez, c'est un processus de travail qui continue, et le dernier qu'on a déposé, il y a des petits changements, à cause des discussions avec des propriétaires, car on a promis qu'à chaque endroit, on va visiter les propriétaires et situer l'éolienne exactement dans sa propriété. Alors il y a un peu de changements.

70 Mais il y a cent quarante (140) places encore, mais c'est juste cent (100) places qu'on va utiliser. Mais ça, c'est les dernières que vous avez, et s'il y a des petits changements dans le mois qui vient, qu'on va compléter tout notre discours avec tous les propriétaires, on va vous passer les nouvelles.

PAR LE COMMISSAIRE:

75 Est-ce que c'est avancé, est-ce que les négociations sont terminées ou où vous en êtes?

PAR M. VICTOR PERGAT:

80 Pas encore totalement terminées, parce que ça prend le notaire, et dans le cas des drains agricoles, un arpenteur pour faire tout ça, et avoir le mémo, le mémorandum qui dit, c'est ici exactement, avec un petit dessin, où l'éolienne va aller sur son terrain.

85 Mais on n'a pas complété tout le monde encore.

Il y a une centaine de propriétaires privés, alors ça prend du temps. Et je peux demander à David combien de temps il estime que ça va prendre.

PAR LE COMMISSAIRE:

90

Oui. J'aimerais bien savoir aussi combien il y en a qui sont actuellement confirmés et combien il en reste, qui ne le sont pas.

PAR M. VICTOR PERGAT:

95

Alors on a quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de notre contrat qui sont signés, mais le "précisément" avec l'arpenteur et le notaire va juste commencer cette semaine qui vient.

Ça peut prendre quatre (4) à six (6) semaines de le faire, peut-être jusqu'à la fin de l'été.

100

PAR LA PRÉSIDENTE:

Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des sites sont signés?

105

PAR M. VICTOR PERGAT:

Les sites sont signés avec la position, mais le "précisément" sur les terrains de chaque propriétaire, c'est un processus qu'on va faire pour assurer comme les questions étaient demandées, on veut pas que l'éolienne dérange notre propriété, tout ça.

110

On a signé avec les propriétaires pour utiliser leurs lots, mais les sites spécifiques, c'est une autre étape qui est faite avec un memorandum, où ça va aller, et à chaque terrain, on démontre physiquement tout ça. Ça, ça va durer tout l'été.

115

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais est-ce que ça bouge beaucoup, à ce moment-là, lorsqu'il y a un contrat qui est signé avec un propriétaire, est-ce que ça peut bouger beaucoup?

120

PAR M. VICTOR PERGAT:

Oui, ça va commencer la semaine suivante, mais comme vous savez...

PAR LA PRÉSIDENTE:

125

Non!

PAR M. VICTOR PERGAT:

130 Oh, bouger beaucoup, le territoire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

135 Oui.

PAR M. VICTOR PERGAT:

140 Je pense pas que ça va bouger trop, mais oui, ça peut, parce qu'il y a des lots qui sont assez grands, il y a des propriétaires qui ont deux-trois (2-3) lots, alors une turbine, alors ça, ça peut bouger.

145 C'est pas la première fois qu'on a consulté avec les propriétaires, alors plus ou moins, on est sûr qu'ils sont d'accord. Mais on n'a jamais précisé avec une mesure, arpentage et mémorandum, qu'il est bien clair que tout le monde signe.

150 Mais on a visité chacun, ça fait deux (2) fois, dans les derniers douze (12) mois, pour être sûr qu'ils ont une idée; il y a des gens qui veulent que ce soit plus loin, un au milieu, un de l'autre côté, de l'autre côté, comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

155 D'accord, ça, on comprend ça.

160 Mais pour essayer de comprendre le dépôt de cartes différentes, d'accord, vous nous dites qu'il y a quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des propriétaires qui ont signé, sur cent (100) éoliennes potentielles, donc ça veut dire qu'il y a quarante-cinq (45) éoliennes – il en reste juste cinq (5) propriétaires, grosso modo, à relocaliser, cinq (5) éoliennes?

165 C'est quoi, le quatre-vingt-quinze pour cent (95 %)?

PAR M. VICTOR PERGAT:

170 C'est quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du cent quarante (140).

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ah, d'accord.

175 Mais quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du cent quarante (140), mais vous n'allez pas aller jusqu'au bout du cent quarante (140)?

PAR M. VICTOR PERGAT:

Oui, on doit aller, parce que quand on a signé une option, chaque propriétaire va participer dans le projet, même s'il y a pas une éolienne sur son terrain.

175

Et s'il y a une éolienne, c'est un montant qui est payé, un autre, s'il y a une éolienne et une route qui traverse, l'autre c'est juste raccordement et route, et des autres qu'on va pas même toucher, mais vont participer dans une portion de revenu quand même, parce qu'ils ont signé, ils voulaient participer mais malheureusement, leur terrain ne s'adresse pas à avoir une turbine.

180

Pour ça, on doit signer et être sûr que chaque propriétaire sache qu'il y a...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Un potentiel?

185

PAR M. VICTOR PERGAT:

Pas un potentiel, une éolienne ou une route exactement, ou s'il y a pas, il y a pas. Alors il est bien compris qu'il peut pas venir et nous dire, je pensais que je vais avoir une turbine, une éolienne, mais on n'en a pas. Alors on va confirmer avec chacun, avec un notaire, que c'est très clair.

190

Alors on a signé la plupart des places, mais on veut finir tout le projet que tout le monde est égal, qu'on n'a pas des gens qui disent, on en a assez, alors le reste, on va pas finir. On travaille pas comme ça.

195

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Et ce papier-là, c'est pour combien d'années?

200

PAR M. VICTOR PERGAT:

Pour combien d'années?

205

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

210

PAR M. VICTOR PERGAT:

C'est cinquante (50) ans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

215

Cinquante (50) ans.

Alors d'ici cinquante (50) ans, est-ce que vous pourriez revenir, dans une option d'enrichissement de projet, pour dire, on en rajoute dix pour cent (10 %), on en remet sur ces terrains-là?

220

PAR M. VICTOR PERGAT:

C'est une option qu'on peut discuter, pas discuter, négocier, mais pour nous, cinquante (50) ans est tellement loin qu'on n'a pas mis des conditions spécifiques dans le contrat, pour dire comment ça va aller.

225

PAR LA PRÉSIDENTE:

230

D'accord. Mais c'est possible?

PAR M. VICTOR PERGAT:

C'est possible.

235

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parce que cinquante (50) ans, ça veut dire aussi cinq (5) ans, ça pourrait être dans cinq (5) ans aussi, un rajout.

240

PAR M. VICTOR PERGAT:

Ah, en principe, oui, mais on peut pas ajouter des éoliennes sans avoir un contrat, c'est ça. Alors c'est comme un nouveau projet.

245

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

250

Alors on va aller voir du côté du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, étant donné qu'on est sur ce filon-là, ce sera pas long. Et ensuite, on va entamer sur la question des radiocommunications.

255

Justement, pourriez-vous nous dire, monsieur Talbot, dans l'éventualité où il y a un décret qui est émis pour cent (100) éoliennes, on en aurait examiné cent quarante (140) ou quelque chose comme ça, et il y a un nouvel appel d'offres, dans cinq (5) ans, dans trois (3) ans, pour

rajouter des éoliennes, et le promoteur pourrait à ce moment-là représenter imaginons vingt (20) éoliennes qui auraient fait partie du décor du projet qu'on examine présentement, est-ce que ça prendrait un nouveau décret, un nouvel examen public?

260

PAR M. DENIS TALBOT:

Oui, oui, nécessairement. Parce que si on arrive avec une augmentation de capacité supérieure à dix mégawatts (10 MW), qui est le seuil d'assujettissement, ce serait considéré comme un nouveau projet.

265

Pour l'instant, la réglementation dit que c'est dix mégawatts (10 MW).

PAR LA PRÉSIDENTE:

270

D'accord. Alors si c'est en deçà de dix (10), c'est-à-dire six (6) nouvelles éoliennes, ce serait inférieur à dix mégawatts (10 MW), ce serait un projet sous 22?

PAR M. DENIS TALBOT:

275

Normalement oui, mais là, je vois le problème qui pourrait se poser, c'est qu'on arrive avec des ajouts de six (6), de six (6), de six (6), de six (6), alors il faudrait considérer la situation, le cas échéant.

280

Mais ce serait surprenant, quand on optimise la position des éoliennes à l'intérieur d'un territoire donné, qu'on puisse en rajouter beaucoup à l'intérieur du même secteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

285

D'accord. Mais il faut juste que les choses soient claires pour la population, pour pas dire, on a étudié, ça devait être cent (100), à un moment donné on en rajoute, puis on rajoute. C'est juste que les choses soient claires, et que ça fasse l'objet d'une évaluation avec la population. D'accord.

290

Alors on entame sur la question des services de radiocommunication. On va commencer avec monsieur Levert, de la Société Radio-Canada.

D'abord, monsieur Levert, voulez-vous dire qui est responsable de cet aspect-là, est-ce que c'est une compétence au niveau provincial ou au niveau canadien?

295

PAR M. MARTIN LEVERT:

300 Tout ce qui est gestion du spectre, c'est-à-dire tout ce qui a trait aux radiocommunications, que ce soit la télévision, téléphonie cellulaire, radars, tout ça, c'est de compétence fédérale, c'est Industrie Canada qui a la gestion de tout ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

305 Alors c'est Industrie Canada qui s'assure que toutes les mesures sont prises pour qu'il y ait pas de contre-indications au niveau de la radiocommunication?

PAR M. MARTIN LEVERT:

310 Oui, entre utilisateurs du spectre électromagnétique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

315 Alors on va vous entendre sur justement les impacts potentiels.

PAR M. MARTIN LEVERT:

320 Avant de commencer, je voudrais juste mentionner que je suis ici en tant qu'expert technique pour le BAPE, à la demande du BAPE, et puis comme je viens de mentionner, normalement, la personne qui devrait être ici, ça devrait être quelqu'un d'Industrie Canada, et non pas quelqu'un de Radio-Canada.

325 Étant donné qu'on a fait partie, en tant que président, d'un comité de développement pour une procédure de coordination entre les promoteurs éoliens et les utilisateurs du spectre électromagnétique, c'est vers nous que le BAPE s'est tourné en second recours, pour avoir un avis technique indépendant, si on veut.

PAR LA PRÉSIDENTE:

330 Nous vous remercions beaucoup d'avoir répondu à notre invitation.

335 Alors on va écrire à Industrie Canada, pour demander justement leur avis sur les mesures qui doivent être prises pour s'assurer qu'il y a pas d'impact. On verra les suites.

PAR M. MARTIN LEVERT:

340 Donc comme je viens de mentionner, la présentation qui va durer environ une dizaine de minutes, ça va traiter des résultats du travail du comité CCTR numéro 18, qui a été chapeauté par Industrie Canada.

PAR LA PRÉSIDENTE:

345 Voulez-vous rapprocher votre micro!

PAR M. MARTIN LEVERT:

350 La présentation porte sur des situations génériques, c'est pas directement sur les parcs de la Gaspésie, ou des parcs existants ou quoi que ce soit.

355 Bon, les services de radiodiffusion ou radiocommunication peuvent être affectés par la présence des éoliennes. Les facteurs principaux qui produisent des impacts sont les éoliennes elles-mêmes, dû à leur dimension, leur nombre, les matériaux de construction, leur disposition dans l'espace, leur orientation qui découle de l'orientation du vent et la vitesse de rotation de leurs pales. Tous ces facteurs-là vont influencer d'une manière ou d'une autre le type et le degré d'interférence qui va être produit.

360 Les autres facteurs aussi à considérer, autres que les éoliennes, dans les études pour les systèmes de radiodiffusion et radiocommunication, sont bien sûr les émetteurs et les récepteurs; leurs caractéristiques vont aussi les rendre plus ou moins susceptibles à la présence des éoliennes. Donc la fréquence qui est employée, les types de modulation, les types de propagation des ondes et la directivité des antennes utilisées vont aussi influencer le niveau résultant de dégradation sur le signal, dû à la présence des éoliennes.

365 Et puis finalement, la position relative de tout ça ainsi que le terrain lui-même va aussi apporter de nouvelles variables dans l'équation, donc qui doivent être tenues compte dans l'évaluation du potentiel d'impact de la présence des éoliennes sur les utilisateurs du spectre électromagnétique.

370 Les études sur les impacts possibles des éoliennes ont débuté il y a déjà plusieurs années, et puis ça a été entre autres étudié beaucoup par le docteur Sengupta, en Europe il y a eu la BBC, qui est responsable d'une partie du spectre électromagnétique de l'Angleterre, et puis l'Agence nationale des fréquences, en France, pour n'en nommer que quelques-uns.

375 Et divers aspects ont été étudiés, c'est-à-dire les liaisons hertziennes qui se trouvent à être tout ce qui est point à point, les systèmes de communication, les liaisons ascendantes ou descendantes pour les satellites, les systèmes de radars, que ce soit des radars météorologiques ou militaires, les stations de radiodiffusion AM-FM, la télévision puis les services de

380 radiocommunication privés, tout ce qui est taxis, pompiers, policiers, ça rentre dans cette catégorie-là.

385 Bon, comme vous pouvez voir ici sur l'image, il y a deux (2) types d'effets que les éoliennes produisent sur des ondes électromagnétiques. Dans le premier carré, au coin supérieur gauche, c'est un effet d'ombrage; c'est la même chose que quand vous placez votre main entre une source lumineuse et un mur, vous allez voir une zone qu'il y a moins de lumière, qui est l'ombre, c'est le même principe pour les ondes électromagnétiques.

390 Il est à noter que plus on s'éloigne de l'obstacle qui cause l'ombre, le signal va se reconstruire de lui-même, c'est-à-dire que l'ombre causée par un obstacle va pas s'étendre à l'infini. Il y a une zone affectée qui est derrière l'obstacle, mais ça finit par disparaître.

395 L'autre source de problème, comme c'est présenté dans le coin inférieur droit, c'est des réflexions sur les éoliennes. C'est-à-dire que le signal qui vous parvient chez vous, le signal normal direct, se rend toujours, mais il y a d'autres signaux qui vont frapper les éoliennes, qui vont se rendre chez vous aussi. Donc les signaux résultant des réflexions deviennent des signaux parasites, source de problème pour les récepteurs.

400 Ici, on a une illustration fixe d'une image de télévision analogique régulière, à gauche, puis à droite, c'est une image qui résulte de la superposition du signal principal et d'un signal réfléchi sur une structure, une montagne, peu importe. C'est la présence des deux (2) signaux qui produit le flou dans l'image.

405 C'est un deuxième exemple d'une image fantôme, celui-là est particulièrement frappant. Il suffit de voir que le présentateur a deux (2) nez, quatre (4) yeux et deux (2) cravates. C'est le résultat d'une réflexion très très forte.

410 Comme j'ai mentionné au tout début, c'est le département de la gestion du spectre et des télécommunications d'Industrie Canada qui est responsable de toutes les allocations des fréquences pour le Canada au complet.

415 Le travail du comité 18 du CCTR consistait à déterminer les zones de coordination entre les systèmes de radiocommunication et les parcs éoliens, c'est-à-dire que le but du document, c'était de faciliter la tâche aux promoteurs dans le positionnement des éoliennes pour éviter les problèmes, plutôt que de les régler.

Le travail du comité est terminé, le document a été présenté au CCTR, et puis on est en attente d'une publication sur le site d'Industrie Canada, puisqu'ils sont en train d'évaluer la portée légale de cette publication-là.

420 Comme j'ai mentionné, Industrie Canada est responsable de tout ce qui est radiofréquences et de la coordination entre les utilisateurs.

425 Le cas des éoliennes est un cas particulier, parce qu'une éolienne ne produit pas de radiofréquence, elle les réfléchit, elle modifie les signaux, mais elle n'en produit pas. Donc c'est pour ça que nous, on cherche à avoir une procédure de coordination pour éviter les problèmes, et puis que ce soit fait à l'avance plutôt que de se fier sur un cadre légal ou une nouvelle juridiction pour Industrie Canada, en fait.

430 Bon, dans la prochaine minute ou deux (2), je vais vous présenter les diverses étapes qui sont présentées dans le document qui a été produit par le sous-comité pour déterminer les zones où il devrait y avoir coordination entre les promoteurs éoliens et les utilisateurs du spectre électromagnétique.

435 Le tout débute par une recherche des systèmes de radiodiffusion et de radiocommunication qui sont présents dans l'environnement où on prévoit installer un parc éolien. Ensuite, il suffit, avec ces informations-là, de faire les calculs très simples qui sont inclus dans le document de détermination des zones de coordination, et puis si c'est possible, il suffit de placer à l'extérieur des zones qui sont présentées les éoliennes, et il y aura aucun problème, on n'anticipe pas d'interférence d'aucune sorte.

440 Lorsqu'il y a des éoliennes qui se trouvent à l'intérieur des zones qui sont identifiées dans le document, on croit que les études détaillées devraient être signées et scellées par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, pour la province de Québec, parce que ces travaux-là tombent sous la Loi des ingénieurs; c'est la classe de travail qui doit être exécutée par un ingénieur, signée et scellée, ce qui fait que la responsabilité revient à l'ingénieur qui a chapeauté les travaux.

450 Si cette étude-là démontre qu'il y a une dégradation dommageable qui est possible, bien, le promoteur, étant donné que c'est celui qui arrive et que les autres sont déjà installés, on s'attend à ce que ce soit lui qui propose des solutions pour essayer de minimiser ou d'éliminer les problèmes.

455 Bon ici, l'image, ça présente grossièrement la zone où il risque d'y avoir des problèmes à proximité d'une éolienne. Donc l'émetteur, la source de signaux se trouve à être au centre, en haut du dessin, l'éolienne se trouve à être au centre, au milieu, et le récepteur, ici, est placé en bas, à droite. Mais le récepteur peut être n'importe où. Donc si le récepteur se trouve à l'intérieur du dessin qui a l'air d'un trou de serrure, bien, il risque de subir des dégradations à la réception des signaux.

460 Un des moyens qui est souvent discuté pour réduire ou éliminer les signaux interférant aux récepteurs, c'est le remplacement de l'antenne de réception. Les antennes les moins coûteuses et les plus communes sont des antennes omnidirectionnelles, c'est-à-dire qu'elles reçoivent le signal de la même manière dans toutes les directions; donc que le signal interférant arrive de la gauche, de la droite, d'en arrière, d'en avant, ça va produire la même dégradation aux récepteurs.

465 Donc l'avantage d'une utilisation d'une antenne à faisceau étroit, c'est qu'on oriente la
capacité maximale de réception d'antenne dans la direction du signal direct, qui est le signal qui
provient directement de la source, qui est pas affecté par aucune interférence, aucune réflexion,
puis on essaie de localiser le signal en provenance des éoliennes dans un endroit où l'antenne a
une très faible capacité de réception.

470 Dans certains cas, c'est une solution qui va bien fonctionner, dans d'autres cas, si le
signal réfléchi provient dans un angle très fermé par rapport au signal direct, bien, les deux (2)
signaux vont arriver dans la même partie de réception maximale de l'antenne, et on se retrouve
avec le même cas qu'une antenne omnidirectionnelle.

475 Ici, c'est un petit dessin qui représente le principe des zones d'exclusion pour les liaisons
hertziennes. Ces liaisons-là, c'est des liaisons principalement point à point, du type des
systèmes de Telus ou Bell Mobilité, pour relayer les signaux entre les tours. Il suffit de dégager
un corridor suffisant de toute éolienne, le corridor est généralement pas très large, donc c'est
assez facile à réaliser, et il y a pas de problème.

480 Ici, on a la représentation graphique de la zone qui doit être dégagée pour permettre une
réception satellite de la télévision. Étant donné que la source est un satellite qui est dans le ciel,
bien, il doit y avoir un cône de vue qui permet de voir le satellite sans qu'il y ait obstruction de
485 pales ou de structures. Si on a ce dégagement-là, il y a pas de problème, il y aura pas
d'interférence.

490 Une zone de coordination, aussi, qui est à inclure dans les projets, c'est l'impact sur la
déformation des patrons de radiation pour les stations AM. Les stations AM, c'est un peu un cas
particulier, parce qu'étant donné les fréquences qui sont utilisées et la taille des antennes, toute
structure métallique qui est dans un rayon de deux kilomètres (2 km) a un potentiel de déformer
le patron d'émission de la station AM. C'est-à-dire qu'au lieu d'émettre dans toutes les directions
de manière égale, ça se peut qu'avec la présence d'une tour métallique à un endroit spécifique,
bien, ça se mette à irradier beaucoup plus dans cette direction-là, et puis à ce moment-là, la
495 réception des signaux ou l'interférence créée par la station AM est modifiée.

 Donc s'il y a un rayon de deux kilomètres (2 km) autour d'une station AM, de
dégagement, il y aura pas de problème à ce niveau-là.

500 Présentement, le document que je viens de présenter brièvement et puis les études, c'est
basé sur des études et des mesures qui datent de plusieurs années, et d'anciennes générations
d'éoliennes.

505 Donc on croit que la prochaine étape, dans le but d'affiner les modèles et les zones qui
seraient potentiellement affectées par la présence d'un parc éolien, c'est de prendre des mesures
sur des parcs éoliens bâtis récemment, et de compiler des données scientifiques pour remettre à
jour les modèles.

510 Si vous voulez, j'ai un extrait vidéo des mesures qui ont été prises à Murdochville l'été dernier, ça dure deux-trois (2-3) minutes, et ça donne un exemple visuel du résultat de la présence d'éoliennes sur un signal de télévision reçu par voie hertzienne, c'est-à-dire avec une antenne extérieure.

PAR LA PRÉSIDENTE:

515 Oui, s'il vous plaît.

PAR M. MARTIN LEVERT:

520 Alors vous pouvez voir qu'il y a une pulsation dans l'intensité des couleurs et de l'image. La pulsation a été vérifiée, c'est au même rythme que la rotation des pales.

Et si vous pouvez remarquer, il y a un changement dans les couleurs, ça aussi, le changement est en synchronisation avec le passage des pales dans le signal de télévision.

525 Ça ici, c'est un très bon exemple de ce qui est le résultat d'un récepteur qui est placé dans une zone d'interférence dynamique, c'est-à-dire l'interférence qui est créée par le mouvement des pales, lorsque l'éolienne est en fonction.

530 Un petit peu plus loin, il va y avoir un exemple des cas d'interférence statique, c'est-à-dire les images fantômes qui sont créées par les structures de support des éoliennes.

535 Ça a été enregistré avec un VHS tout ce qu'il y a de plus simple, et reçu avec un récepteur de télévision normal et une antenne directionnelle telle que j'ai présentée, avec un faisceau étroit.

Bon, ici, c'est un des bons exemples du résultat d'une réflexion statique d'une image fantôme; vous allez voir le monsieur, il va ramasser une canette d'aérosol, et on voit le dédoublement.

540 Ces dégradations-là sont dues à la structure de support de l'éolienne, et c'est permanent, que l'éolienne soit en fonction ou pas, c'est présent.

Alors voilà!

545 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'il y a eu des mesures qui ont été prises pour corriger la situation?

PAR M. MARTIN LEVERT:

550

À Murdochville?

PAR LA PRÉSIDENTE:

555

Oui.

PAR M. MARTIN LEVERT:

560

Je croirais que non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors les gens assument ça?

565

PAR M. MARTIN LEVERT:

Les gens sont câblés. C'est pour ça qu'on n'a pas eu de plaintes, quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de la population est câblée, ou par satellite.

570

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

575

Alors merci pour votre présentation; si vous voulez rester encore un petit peu avec nous, pour entendre les questions.

PAR M. MARTIN LEVERT:

580

Oui, je peux répondre aux questions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va entendre maintenant chez vous, monsieur Pergat.

585

PAR M. ROBERT DEMERS:

590

Bien, par ligne téléphonique, on parlerait à monsieur Régis D'Astous, de la firme Y.R. Hamel, qui est une firme spécialisée en études de télécommunication, et c'est la personne qui a réalisé l'ensemble des études reliées à ce projet-là, au niveau télécom.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

595

Monsieur D'Astous, vous êtes présent avec nous?

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

Oui, bonjour.

600

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonjour.

605

Alors selon l'évaluation que vous faites du projet soumis, les cent quarante (140) qui deviendront peut-être cent (100), est-ce qu'il y a des problèmes anticipés, et est-ce qu'il y a des solutions?

610

Et est-ce qu'il y en a, parmi les cent quarante (140) qui sont présentement mises sur des cartes, qui devraient absolument être évitées pour maintenir la qualité des ondes.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

615

Bien en fait, l'étude qui a été faite regardait différents volets du secteur télécom. Dans un premier temps, c'est les liaisons point à point, liaisons micro-ondes qui passent au-dessus ou qui terminent à l'intérieur du parc d'éoliennes qui est prévu.

620

Il y avait entre autres une station qui s'appelle Rivière Blanche, qui est située dans la portion nord du parc, de là il y a trois (3) liaisons, deux (2) liaisons si j'ai bonne mémoire qui existent et une qui était prévue vers le mont Comi, les liaisons appartiennent à Telus.

625

Bon, il y a eu des zones d'exclusion, un peu comme monsieur Levert présentait dans sa présentation, il y a eu des zones d'exclusion qui ont été définies pour accommoder ces deux (2) liaisons-là, et puis il y a eu des déplacements d'éoliennes qui ont permis d'assurer que ces liaisons-là ne seraient pas affectées. Donc ça, c'était un volet qui a été corrigé avant que les problèmes se présentent, quoi.

630

La deuxième portion, il y avait, du côté sud du territoire, il y a, Val-d'Irène, il y a une station radar météo qui appartient à Environnement Canada, donc on a fait une investigation assez détaillée sur la visibilité des éoliennes à partir de la plate-forme radar de Val-d'Irène, et on avait eu des discussions, à l'époque, avec Environnement Canada, pour voir quelles étaient leurs évaluations que l'impact de ces éoliennes-là pourraient avoir sur les signaux radars. Et bon, je crois qu'il y avait eu une lettre...

PAR LA PRÉSIDENTE:

635

Un instant, monsieur D'Astous, s'il vous plaît.

PAR M. ROBERT DEMERS:

640

Donc voici, c'est juste pour montrer sur la carte, monsieur D'Astous, en même temps, pour que les gens comprennent bien, j'ai mis la carte qui représente les restrictions au niveau réglementaire, les restrictions environnementales pour l'implantation du parc d'éoliennes.

645

Donc on voit là-dessus les corridors sur lesquels fait appel monsieur D'Astous, ce sont les zones que vous voyez ici, les corridors que je montre, de point à point, qui se dirigent de l'est vers l'ouest, si vous voulez, et un peu plus du côté sud, ici, et enfin du côté du fleuve Saint-Laurent, nord.

650

Donc ça, c'est les secteurs qui étaient problématiques au niveau des systèmes point à point, liaisons hertziennes. Donc c'est qu'à l'intérieur de ça, on ne pouvait pas venir planter d'éoliennes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

655

D'accord.

Alors on vous écoute!

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

660

OK. Donc ça, c'était la première étape, le premier type de système qui pouvait être affecté. Et on s'assure qu'il y a pas d'éoliennes qui sont placées dans ces directions-là, dans ces positions-là, de façon à assurer la pérennité des communications sur ces liaisons-là.

665

Bon, je parlais du système radar, donc effectivement, à partir de la plate-forme radar, un certain nombre d'éoliennes sont visibles, une bonne portion seulement la partie supérieure et le rotor, je dirais, est visible, mais certaines sont visibles carrément à partir du sol.

670

Bon, ça va créer définitivement un retour de signaux, un écho de chacune de ces éoliennes-là au niveau des radars.

675

Par contre, les radars sont habitués à négocier avec ce genre d'écho là, ce serait le même genre d'écho qu'il y aurait si un building était construit au même endroit, si on veut. Et la ville de Matane, toutes les habitations qui sont en bordure du fleuve sont généralement visibles à partir de radars. Et par filtration, par un processus informatique, si on veut, ils peuvent filtrer les échos qui proviennent de ces sources-là.

Et bon, il va y en avoir, les éoliennes vont introduire de nouvelles, on appelle un "clutter", j'ai pas de traduction française, mais le "clutter", ça va provoquer un "clutter" additionnel, si on veut, sur la réponse radar.

680

Par contre les gens d'Environnement Canada nous ont dit, c'est pas suffisant pour qu'on s'objecte à quoi que ce soit, basé sur les informations qu'on a actuellement. Et ils étaient d'avis qu'il y aurait pas d'impacts significatifs qui se rajouteraient à la qualité des informations radars qu'ils obtiennent là.

685

Un autre point était à propos d'un système MMDF, donc un système de câblodistribution sans fil qui a été autorisé par le CRTC il y a quatre (4) ou cinq (5) ans, je pense que c'était en 2000 ou en 2001, et qui n'a jamais été implanté, mais dont les fréquences sont révisées, si on veut, pour un tel système.

690

La licence, normalement, était valide à condition d'un déploiement du système dans les douze (12) mois suivant ou quelque chose comme ça, la licence a été prolongée, si on veut, d'année en année, et aux dernières nouvelles, il y avait toujours pas d'implantation planifiée à court terme.

695

Je crois que le détenteur de cette licence-là est un peu – en fait, je crois pas qu'il a pris la décision, finalement, de faire un investissement significatif pour un marché qui est déjà occupé par d'autres câblodistributeurs, entre autres à Matane, qui était la ville la plus importante qu'il voulait desservir à partir de là. Donc tout indique qu'il rentrera pas, en fait qu'il plantera pas cette station-là dans les prochains mois.

700

Et puis dans la mesure où la station n'existe pas, on peut pas vraiment déterminer l'impact réel que ça pourrait avoir. Par contre, il devra vivre avec la situation qui est en place lorsqu'il plantera, si le parc d'éoliennes est déjà implanté.

705

Comme il y a déjà un parc d'éoliennes tout près, du côté de Saint-Ulric, c'est peut-être une des raisons pour lesquelles, aussi, il est pas très pressé de déployer son réseau.

Le dernier système, type de système, c'est les systèmes de télévision, les stations de télévision qui couvrent la région. Je crois qu'on avait identifié huit (8) stations de télévision qui couvraient entièrement ou partiellement la zone du parc. Il y avait eu une étude de faite pour la plupart de ces stations-là, dans la mesure où les zones de couverture couvraient des zones habitées du parc.

710

Deux (2) stations appartiennent, je crois, à Radio-Canada, c'est CJBR à Rimouski, en fait, dont l'émetteur est situé sur le pic Champlain, à Saint-Fabien, et la station de Matane qui est située à Saint-René-de-Matane, si j'ai bonne mémoire. Il y a deux (2) stations qui sont situées sur le mont Comi, et qui sont une station du réseau TVA et une station du réseau Radio-Québec,

715

720 je crois. Et une dernière station de Radio-Québec qui est située à Baie-Trinité, je crois, sur la Côte-Nord.

725 Et ces stations-là couvrent presque complètement la région et couvrent définitivement la ville de Matane, pour le mont Comi. Pour CJBR, c'est surtout la zone est du parc. Par contre, pour les stations du mont Comi, TVA et Radio-Québec, pratiquement l'ensemble du parc est couvert par ces deux (2) stations-là.

730 Et il y aurait un impact localisé à quelques résidences, du côté de, j'oublie le nom de la municipalité, je l'ai pas devant moi, mais ce serait localisé principalement à la localité de Saint-Léandre, où il y aurait quelques éoliennes qui porteraient un risque assez élevé de générer de l'interférence dans le village de Saint-Léandre.

Les éoliennes situées les plus au nord pourraient aussi avoir un impact sur la qualité de la réception dans le secteur de Saint-Ulric, surtout pour les stations qui proviennent du mont Comi.

735 Bon, le nombre de résidences exact a pas été évalué, mais c'était quand même pas des milliers d'auditeurs, on parle de peut-être une centaine ou dans le rapport, je mentionnais peut-être une évaluation autour de cent soixante-quinze (175)...

PAR LA PRÉSIDENTE:

740 On vous entend mal, on vous entend mal, monsieur D'Astous.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

745 On m'entend mal?

PAR LA PRÉSIDENTE:

750 Oui; parlez un petit peu plus près ou je sais pas quoi.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

Je peux peut-être essayer de parler plus fort.

755 Je disais, dans le rapport, je crois que je mentionnais quelques centaines au maximum de résidences qui pourraient être affectées par l'interférence, oui, les réflexions causées par les éoliennes.

760 Maintenant, quel est le nombre de ces résidences-là qui reçoivent, effectivement, les signaux directement via une antenne de réception, ou qui sont câblées ou qui reçoivent via des stations de réception satellite, il y a pas eu d'étude détaillée ou de recensement détaillé du

nombre d'auditeurs qui reçoivent directement des stations ou via d'autres systèmes de livraison des signaux, qui eux ne seraient pas affectés.

765 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

770 Est-ce que je peux demander directement à monsieur Demers d'expliquer sur la carte. La centaine de résidences qui seraient potentiellement touchées se situe où?

PAR M. ROBERT DEMERS:

775 C'est les résidences qu'on retrouve le plus – c'est parce que j'en ai manqué un bout, j'avais une réponse à donner – donc juste pour préciser, monsieur D'Astous, vous parlez des résidences qui seraient le plus du côté nord?

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

780 C'est-à-dire que oui, avec les éoliennes qui sont localisées le plus au nord, pourraient avoir un impact sur les résidences qui sont en bordure du fleuve, vers Saint-Ulric, entre Saint-Ulric et Matane.

PAR M. ROBERT DEMERS:

785 Donc OK, on parle des éoliennes dans la municipalité de Saint-Ulric, en fait dans le même secteur où la majeure partie du projet Le Nordais est actuellement localisé.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

790 Bon ça, c'est un élément intéressant, parce que comme il y a déjà un parc éolien, Le Nordais, là-bas, qui a une cinquantaine d'éoliennes, un peu plus, je crois, c'est des éoliennes qui sont un peu plus petites mais quand même de dimension comparable, est-ce que la population a déjà subi ce genre d'interférence là, est-ce qu'ils ont noté des difficultés.

795 Si c'est le cas, c'est le même genre de difficultés qu'on pourrait avoir avec les nouvelles éoliennes qui arriveront, quoi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

800 Et qu'est-ce qu'il y a à faire pour éviter ça?

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

805 Bon, c'est cas par cas, en fait, dépendant de la position de l'éolienne par rapport à l'émetteur, à la position de l'émetteur.

810 Bon, la plupart du temps, je dirais, c'est difficile de mettre un chiffre exact, mais je dirais dans soixante-quinze pour cent (75 %) des cas, il y aura une possibilité d'utiliser une antenne directionnelle et d'éliminer le signal, d'éliminer une grande partie du signal réfléchi provenant d'éoliennes.

815 Mais l'autre vingt-cinq pour cent (25 %) des cas, je dirais que ce sera pas possible, bon, ce sera pas possible de l'éliminer de cette façon-là.

820 Bon, il reste des alternatives, qui sont la câblodistribution ou la réception par satellite des services, genre Bell ExpressVu ou autres. Bon, ce qui est probablement très populaire déjà dans la région, les villes comme Matane ou plusieurs villages sont déjà câblés par différents câblodistributeurs locaux ou nationaux, et plusieurs, dans les milieux ruraux surtout, plusieurs auditeurs, la majorité des résidences ont déjà des systèmes de réception par satellite, parce que le choix d'émissions, sinon, est souvent limité à deux (2) stations ou trois (3) stations, un (1) ou deux (2) réseaux.

825 Par contre, c'est pas tout le monde qui l'ont, c'est clair, mais la majorité, je pense, ont des alternatives.

PAR LA PRÉSIDENTE:

830 Mais ça implique que quelqu'un qui a un chalet, par exemple, qui a pas de possibilité de câble, doit, pour maintenir la qualité de la réception, avoir des antennes paraboliques?

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

835 Soit un système de réception plus élaboré que ce qu'il aurait actuellement, s'il utilise un système de base comme des antennes à oreilles de lapin seulement, par exemple, donc il pourrait améliorer sa réception en utilisant une antenne située à l'extérieur, sur une tourelle ou sur le toit de la maison, comme on appelle une antenne à gain; ou encore passer avec un système de réception satellite, câblodistribution.

840 Mais ceci dit, c'est effectivement la présence et l'opération des éoliennes qui peuvent affecter, dans certains cas. Ce sera pas permanent, généralement ce sera pas permanent.

845 Sauf les échos fixes, comme monsieur Levert disait, elles vont être permanentes, si c'est le cas, mais les échos dynamiques causés par la rotation des pales, elles vont être présentes selon une certaine géographie, une certaine configuration géométrique qui sera reliée à la

direction des vents, à la vitesse des vents. Bon, dans certains cas, ça peut durer peut-être plusieurs heures, dans certains cas, peut-être ça peut durer seulement quelques minutes.

850 Il faudrait voir exactement la distribution détaillée des vents, et faire des essais plus précis sur le terrain.

855 Mais en général, ces réflexions sur les pales vont se faire selon l'inclinaison de la pale, selon l'orientation des vents, vont se faire à un moment bien particulier où toute la géométrie correspond à des réflexions vers cette position-là du récepteur, plus ou moins une certaine variation angulaire, je dirais, au niveau de la variation des vents, la direction des vents.

PAR LA PRÉSIDENTE:

860 D'accord.

Mais quand on a le temps d'écouter la télévision et c'est le moment de notre émission préférée, c'est pas plaisant que ça arrive à ce moment-là.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

865 Ça, je suis bien d'accord.

870 Par contre, si on prend l'aspect général de ce problème-là, parce que c'est pas un problème qui est nouveau avec les éoliennes, l'aspect qui est nouveau avec les éoliennes, c'est l'aspect dynamique à cause de la rotation des pales, si on prend le cas d'un édifice par exemple qui serait construit, je sais pas moi, un silo à grains qui serait construit par exemple en bordure du fleuve à Matane, ce silo à grains là provoquerait des réflexions qui feraient que plusieurs personnes, dans la ville de Matane, obtiendraient toujours une double image ou triple image sur leur écran de TV.

875 Ça fait partie de la propagation des ondes, c'est un phénomène qui est très courant dans le centre-ville de Montréal, partout sur l'île de Montréal, ici, mais pour lequel le radiodiffuseur ne peut pas vraiment quoi que ce soit, et pour lequel le propriétaire d'un édifice qui provoque cette réflexion-là ne peut pas quoi que ce soit non plus.

880 Alors c'est à celui qui veut recevoir la TV de prendre les moyens pour y arriver.

PAR LA PRÉSIDENTE:

885 D'accord.

Monsieur Levert.

PAR M. MARTIN LEVERT:

890

J'ai juste un petit commentaire par rapport à l'utilisation des signaux satellites pour le remplacement de la réception hertzienne, c'est que le contenu local est pas nécessairement disponible sur le satellite. C'est-à-dire s'il y a une station de Matane qui a les nouvelles locales de Matane, peut-être qu'elle sera pas en ondes sur le satellite.

895

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça dit tout!

900

Complément d'information, monsieur Demers?

PAR M. ROBERT DEMERS:

905

J'ai pas de complément particulier, mais s'il y avait des choses, parce que peut-être que par voix, comme ça, il y a des choses qui peuvent être plus claires pour les gens, s'il y a certains aspects que vous souhaitez peut-être que j'essaie de répéter à ma façon, et monsieur D'Astous pourrait me corriger, ça me fera plaisir. Mais je laisse le soin à vous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

910

D'accord.

Pourriez-vous juste repositionner la carte et nous dire, globalement, les zones qui pourraient être à risque d'être impactées.

915

PAR M. ROBERT DEMERS:

920

Donc au niveau télévision, c'est le secteur surtout près de Saint-Ulric, ici, où monsieur D'Astous a fait référence, dans lequel on retrouve plusieurs éoliennes d'un projet déjà existant.

925

Ce que monsieur D'Astous dit, c'est que dans ce secteur-là, il y a peut-être soixante-quinze pour cent (75 %) ou environ soixante-quinze pour cent (75 %) de la problématique qui pourrait être réglée par une antenne directionnelle, l'autre vingt-cinq pour cent (25 %) qui pourrait ou qui devrait être couvert soit par système de réception satellitaire ou soit par réception de câble.

930

Il faut dire que les canaux qui sont touchés par les systèmes conventionnels de réception et qui seraient touchés par ce projet-là, c'est les signaux de base locaux. Les gens qui recherchent à avoir plus de signal que ça, donc être avec d'autres, je sais pas moi, RDI ou d'autres postes de télévision, à ce moment-là ne seraient pas touchés, parce qu'ils sont déjà abonnés au système de base soit de câble ou satellitaire.

Mais c'est le secteur qui serait le plus impacté, c'est le secteur de Saint-Ulric.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

935

Bon, si je peux rajouter quelque chose, dans le secteur de Saint-Ulric par exemple, une bonne antenne de réception, comme beaucoup de gens ont sur la toiture de leur maison ou similaire...

PAR LA PRÉSIDENTE:

940

Monsieur D'Astous, si vous voulez parler plus fort, pour la sténographe entre autres.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

945

Je disais, dans le cas de Saint-Ulric par exemple, les positions ou les résidences qui seraient affectées par une interférence qui proviendrait, qui serait réfléchi par les éoliennes, bon, avec une antenne de réception de bonne qualité, comme on voit souvent sur les toitures de maisons, surtout dans des milieux ruraux, la station CJBR par exemple de Radio-Canada, probablement, ne serait pas touchée par les réflexions; autrement dit, on pourrait corriger le problème en utilisant une bonne antenne de réception. La même chose pour la station CJAT de Matane, qui pourrait être reçue avec une très bonne qualité si une bonne antenne est utilisée.

950

Les deux (2) stations qui pourraient être affectées et que ce type de solution là ne permettrait pas de corriger, c'est les stations qui proviennent du mont Comi, parce que les éoliennes se retrouvent entre l'émetteur qui est au mont Comi et le village de Saint-Ulric.

955

PAR LA PRÉSIDENTE:

960

Est-ce qu'il y a des questions dans la salle concernant l'information?

Alors si vous voulez vous approcher et vous nommer.

PAR Mme DIANE BERNIER:

965

Je suis Diane Bernier, de Saint-Léandre, du village de Saint-Léandre. J'aimerais avoir une information.

Moi, je m'organise avec l'antenne que j'ai là. Il va tu falloir que je paie cinquante-soixante dollars (50 \$-60 \$) pour avoir une coupole, pour contenter les promoteurs d'éoliennes.

970

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

975 Monsieur Pergat.

PAR M. VICTOR PERGAT:

980 Excusez, j'ai pas entendu la question.

Pour répondre à la question spécifique, je veux retourner à la présentation qui a été faite qu'on dit, on a bien expliqué que c'est cas par cas, que c'est pas une chose globale qu'on va regarder.

985 Et s'il y a un cas spécifique où le potentiel d'avoir le signal qui va être dérangé sur une maison, on va faire une décision, ou bien changer la place de l'éolienne, parce qu'on a, comme on a dit, cent quarante (140) places à choisir, on a juste cent (100) places où on doit mettre les choses, ou bien si ça accommode les deux (2) parties, ça veut dire le promoteur et les citoyens qu'on engage de mettre un système de satellite ou bien un système de câblage, si c'est dans la région, on va regarder ça comme une solution.

PAR Mme DIANE BERNIER:

995 On va devoir payer tant par mois pour ça, ou ça va être payé par la compagnie? Parce que ce sera pas de notre faute, là.

PAR M. VICTOR PERGAT:

1000 On va arranger ça pour qu'il y ait aucun coût pour la personne qui est impliquée, oui.

PAR Mme DIANE BERNIER:

1005 Bon, en espérant que ça va rester comme on a demandé hier soir, pas d'éoliennes près du village de Saint-Léandre. Ça comblerait bien des problèmes.

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1010 Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes, oui, d'autres interrogations?

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

1015 Jean-Guy Kirouac. Je suis dans le secteur du lac Malfait, un secteur de chalets évidemment. On n'a pas le câble, alors il est pas question d'avoir une solution câblée.

1020 Pour ce qui est de la solution satellitaire, elle serait aussi impossible, compte tenu des explications qu'a données monsieur tout à l'heure, quand on pense que le cône de réception passe vis-à-vis une ligne d'éoliennes, parce que tous les satellites sont situés à l'ouest et sont situés bas sur l'horizon, parce qu'on est très très loin des satellites, ici, alors ils sont situés bas à l'horizon.

1025 Le lac est encaissé entre des montagnes, alors il y a des montagnes qui sont déjà assez hautes, et en plus, on met des éoliennes sur les montagnes. Donc le cône de réception que nous a montré monsieur tout à l'heure passe directement devant la série des éoliennes qui commence par le numéro 105.

1030 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Kirouac, vous m'adressez la question.

1035 On va regarder sur la carte, pour être en mesure de suivre vos propos, lorsqu'on va lire les transcriptions.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

D'accord.

1040 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1045 Alors on va reprendre, ça, on a vu ça tout à l'heure, cette image-là, mais on va reprendre la carte avec le positionnement des éoliennes proposé par le promoteur, on va regarder où est le lac Malfait et la zone, justement, s'il y avait interférence.

Monsieur Levert, vous êtes présent, vous nous direz s'il y a un problème potentiel, bien en tout cas, théorique.

1050 **PAR M. MARTIN LEVERT:**

Ça me prendrait exactement les élévations et tout ça, pour faire le calcul qui est présenté dans le document. Je peux pas donner une réponse comme ça à vue de nez, là.

1055 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1060 Alors monsieur D'Astous répondra dans les jours qui suivent, s'il est pas en mesure de répondre présentement.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

1065 Non, définitivement que ça prend toutes les coordonnées, là, la position du chalet, l'élévation du sol au chalet. Au moins, si on a la position du chalet, on peut probablement trouver le reste de l'information.

1070 Je tiendrais à dire, par contre, que les satellites utilisés par les distributeurs canadiens, genre Bell ExpressVu ou j'oublie le nom du deuxième, ne sont pas si à l'ouest que ça, ils sont plutôt vers le cent cinq (105°) à cent quinze degrés (115°) de longitude et donc ils ne sont pas très bas à l'horizon. Par contre, les satellites galaxie sont souvent au-dessus de la côte Ouest, au cent trente degrés (130°) de longitude.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1075 D'accord.

De toute façon, on va vous demander une évaluation précise du potentiel pour cette zone-là.

1080 **PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

1085 Juste pour montrer un peu la zone, où elle se situe, on remarque ici, on voit le lac Malfait – c'est la même chose pour tous les chalets, il y a pas rien qu'un chalet qui est touché, les treize (13) chalets ont la même problématique – alors ils sont situés dans cette zone-ci, et puis les éoliennes projetées sont dans la ligne justement est-ouest, où on voit le fameux cône de réception.

1090 Les chalets sont situés au bord du lac, évidemment, encaissés dans des montagnes qui ont environ deux cent cinquante pieds (250 pi) de hauteur, et les éoliennes projetées ont quatre cents pieds (400 pi) de hauteur, aussi.

1095 Alors il faut comprendre que l'horizon, là, vient de monter. Alors ça prend quand même une pente très très élevée, pour laisser passer les ondes, il faudrait que le satellite soit très haut dans les airs, compte tenu justement de cette question d'élévation là, du niveau de l'eau et des dénivellations des éoliennes projetées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1100 D'accord.

Monsieur Demers – restez avec nous – monsieur Demers, est-ce que ça a été évalué?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1105 Regardez, ce que moi, je suggère, je recommande, mais j'aurais aussi une précision à
avoir, ce que je semble comprendre des explications de monsieur D'Astous et de monsieur
Levert, c'est lorsqu'on a parlé tantôt des angles d'élévation que monsieur Levert a fait référence,
c'est pas nécessairement au niveau des satellites de Bell ExpressVu ou de Star Choice; on parle
des satellites de Radio-Canada ou en relation avec Radio-Canada.

1110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Levert.

1115

PAR M. MARTIN LEVERT:

Radio-Canada a pas de système satellite, donc c'est les systèmes commerciaux
courants.

1120

PAR M. ROBERT DEMERS:

C'est les mêmes satellites que Bell ExpressVu ou Star Choice, si je comprends bien?

PAR M. MARTIN LEVERT:

1125

Oui. Nos signaux sont disponibles dans les forfaits chez Bell ExpressVu et Star Choice,
distribués par eux. On n'a pas de distribution satellite, à part pour nos besoins internes, mais ça
peut pas être utilisé par le public.

1130

PAR M. ROBERT DEMERS:

Ce qu'on envisage de faire, ce serait de demander à la firme Hamel de regarder,
premièrement, la problématique au niveau du secteur du lac Malfait versus la réception des
signaux conventionnels par les systèmes déjà en place.

1135

D'abord, on pense que cet éclaircissement-là, puisque tantôt, monsieur D'Astous a fait
référence surtout au secteur de Saint-Ulric qui serait problématique, on est loin du secteur de
Saint-Ulric. Donc premièrement, de déterminer s'il y a possibilité de nuisance avec la réception
conventionnelle.

1140

Et deuxièmement, regarder, s'il y a lieu, de regarder le volet réception par système
satellitaire dans ce secteur-là. Et on pourrait déposer cette étude-là au Bureau d'audiences
publiques dans les prochains jours ou semaines.

1145 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça pourrait être fait avant la deuxième partie d'audiences publiques, possiblement?

1150 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Monsieur D'Astous, est-ce que cette étude-là, le rapport pourrait nous être fourni avant le 30 mai?

1155 **PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:**

Avant le 30 mai, oui. Oui, parce que j'avais déjà, à l'époque, évalué les cent (100) positions d'origine des éoliennes, et il y en avait aucune qui ne posait de difficulté pour la réception satellite, compte tenu des positions des immeubles ou des résidences qui étaient montrés sur des cartes topographiques, qui datent de plusieurs années, quand même.

1160

Par contre, le cas spécifique du lac Maltais ou je sais pas trop, j'ai aucune idée c'est où, il faudrait qu'on me dise exactement c'est quoi la situation, et on pourrait évaluer ça, certainement, oui.

1165 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça répond à votre interrogation? J'ai cru comprendre que c'était un oui, pour la transcription.

1170 **PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Je vais attendre évidemment l'étude en question, en espérant qu'elle nous parvienne, à nous, bien avant le 30 mai, parce qu'on a des mémoires à préparer, et si on veut argumenter ou discuter de la question, il faut avoir le travail entre les mains avant de procéder.

1175

Notre date limite pour déposer nos mémoires est le 26, et si on veut en prendre connaissance quelques jours avant, pour pouvoir l'intégrer ou le discuter, il faudrait l'avoir autour du 15-20 mai, ce rapport-là.

1180 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

1185

Si vous permettez, madame la Présidente, je demanderais à monsieur D'Astous quelle serait la date la plus rapide, considérant qu'on puisse lui fournir les informations de base dont il a besoin tant qu'à la localisation et les élévations des résidences au niveau du lac Malfait et au niveau des éoliennes du secteur, quelle serait la date la plus rapide avec laquelle il pourrait nous donner son rapport.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

1190 Bon, à partir du moment où j'ai ces informations-là, je dirais en une semaine, je peux vous donner un retour, là, et vous donner la situation exacte.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1195 Vous parlez d'une semaine?

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

1200 Une semaine, oui.

PAR M. ROBERT DEMERS:

Merci.

1205 **PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Les cartes topographiques avec élévations sont disponibles dans toutes les cartothèques du Québec.

1210 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

On va s'occuper de ce volet-là.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

1215 En fait, c'est la position des résidences et des chalets comme telle qu'il est important de trouver, ça nous prendrait latitude et longitude pour chacun de ces immeubles-là qui doivent être évalués, quoi.

1220 **PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Sur les cartes en question du ministère des Forêts, tous les chalets sont localisés, sur chacune de ces cartes-là. Alors c'est disponible sur la carte elle-même.

1225 L'élévation du lac y apparaît et les chalets sont à environ, quoi, cinq (5 pi) ou dix pieds (10 pi) un peu plus haut que le niveau de l'eau.

Alors c'est facile, je crois, de faire une estimation, à partir de ce moment-là.

1230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va.

Est-ce que d'autres personnes ont des questions sur cet aspect-là? Oui.

1235

Je vous demande de vous identifier lorsque vous allez au micro, s'il vous plaît.

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

1240

Pierre Thibodeau, Saint-Ulric.

Est-ce que j'ai bien compris, est-ce que votre étude va couvrir le secteur Saint-Ulric?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1245

L'étude couvre déjà le secteur de Saint-Ulric.

Ce qui va être fait, et l'engagement que le promoteur a pris lors d'une série de questions et commentaires qui nous ont été émis par le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, c'est qu'il y aurait une étude d'impact détaillée qui va être faite au niveau de la problématique des télécommunications de l'ensemble de la zone d'étude. C'est un engagement.

1250

Mais pour ça, il faut quand même être plus avancé au niveau de la localisation des éoliennes comme telle, on a encore un petit bout de chemin à faire là-dessus.

1255

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

Parce que ça pose problème, il faut le voir, là.

1260

Écoutez, moi je suis abonné avec Bell, et avec Bell, je suis même capable de prendre les nouvelles de ma région, avec Radio-Canada. La seule chose que je prends, c'est que Bell offre le service du téléjournal, mais de la région de Québec, ou de Montréal, ou de Winnipeg, en français.

1265

Donc tu es même pas capable, même abonné à Bell – ça, tu pouvais pas de douter de ça quand tu prends l'abonnement, des fois tu es un peu naïf – là, tu te rends compte que tu es même pas capable de suivre les nouvelles chez vous.

1270

Donc évidemment, vous allez comprendre comme moi que tout ce qui nuirait à l'information locale, c'est quand même pas secondaire, là. Tu sais, ça fait partie de notre coin.

OK, merci.

1275 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

On est très conscient de cette problématique-là. Comme je vous dis, je pense qu'il faut regarder l'aspect qu'il y a déjà des éoliennes dans le secteur, voir s'il y a des nuisances qui sont là, et l'étude qui sera menée par Hamel tiendra compte de cet ensemble de facteurs là.

1280

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors d'autres personnes ont des questions sur cet aspect-là, ça va?

1285

Oui, monsieur Pergat.

PAR M. VICTOR PERGAT:

1290 J'ai une question, j'aimerais savoir, dans la présentation qui est faite, qui était démontrée ici à Murdochville, que vous avez démontrée, est-ce que vous pouvez me dire dans quelle maison c'était fait, dans la ville de Murdochville?

Juste parce que c'est notre coin, et je voulais être sûr que je comprends.

1295

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Levert.

PAR M. MARTIN LEVERT:

1300

Ce qu'on a fait, c'est qu'on s'est rendu à Murdochville même avec un camion de mesure; le camion de mesure a un mat de trente pieds (30 pi), qui est la hauteur réglementaire à industrie Canada, pour la réception de signaux de télévision, avec une antenne extérieure.

1305

Et on s'est promené de l'ensemble de la ville, on a pris une trentaine de mesures à différents points, et à différentes journées sur certains des mêmes points.

PAR M. VICTOR PERGAT:

1310

La raison que je demande, parce qu'on n'avait pas aucun propriétaire qui se plaignait que sa réception était pas détruite, mais soit endommagée ou bien que c'était avant notre projet.

PAR M. MARTIN LEVERT:

1315

C'est parce que tout le monde est câblé, à Murdochville.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Les gens sont câblés.

1320 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

C'est pour ça que je voulais vérifier si c'était une maison ou si c'était quelqu'un qui marchait dans la rue.

1325 **PAR M. MARTIN LEVERT:**

Dans le cas spécifique de Murdochville, le système de câblage fonctionne bien, parce que le point de réception des signaux n'est pas affecté.

1330 Et si le point de réception des signaux était affecté, le système d'abonnés du câble au complet va être affecté par les problèmes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335 D'accord.

Alors c'est une présentation théorique, monsieur Levert avait bien précisé qu'il n'a pas fait d'étude d'impact, mais c'est pour présenter ce que pourraient provoquer comme impacts des éoliennes si on fait pas attention, on prend pas les mesures appropriées.

1340

PAR M. GUY LAROUCHE:

Guy Larouche, résident de Saint-Léandre.

1345 Monsieur D'Astous parlait aussi des interférences au nord de Saint-Léandre, et je pense qu'on n'a pas élaboré là-dessus depuis tout à l'heure.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

1350 Au nord de Saint-Léandre, en fait je parlais plutôt du village de Saint-Léandre, il y a quelques éoliennes qui sont dans une position qui pourrait générer de l'interférence dans le village de Saint-Léandre, surtout dans le cas des stations du mont Comi, en fait la station de TVA et la station de Radio-Québec, qui sont sur le mont Comi.

1355 Mais c'était pas un risque très élevé, mais enfin, il faudrait pousser un peu plus loin l'étude, et s'assurer de la position finale des éoliennes pour pouvoir rendre un verdict ou une prédiction plus précise là-dessus.

1360 C'est pour ça qu'en fait, l'impact sur la réception de TV dépend énormément de la position exacte de l'éolienne qui est utilisée pour faire l'étude. Alors c'est pour ça que les études d'impact sur les signaux de télévision doivent être faites à la toute dernière minute, au moment où finalement, la position des éoliennes est fixée et on sait qu'elle bougera plus; sinon, on doit recommencer à chaque fois que des éoliennes changent de position, quoi.

1365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans Saint-Léandre, il y en a combien d'éoliennes proposées, qui sont dans un rayon d'un kilomètre (1 km)? Sept (7), à peu près sept (7)?

1370 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

1375 Maximum sept (7), parce que si on regarde ici l'échelle de la carte, vous avez le un kilomètre (1 km), qui est un premier segment; reportez ça par rapport au périmètre urbain de Saint-Léandre qu'on retrouve en rose, si mes couleurs sont bonnes, en tout cas en rose, c'est le noyau urbain de Saint-Léandre, donc si on regarde la distance, à partir de ça, vous avez ces deux (2)-là ici, celle-là est à la limite, celle-là y serait aussi.

Disons, on parle peut-être de quatre-cinq (4-5) éoliennes.

1380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Alors pour se retrouver, pouvez-vous nous donner les numéros, pour les transcriptions? Vous l'avez sur votre carte.

1385 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Donc voilà, on parlerait des éoliennes 57, 56, potentiellement la 55, et ensuite de ça, on va chercher, à la limite, la 208 et 212.

1390 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1395 **PAR M. GUY LAROCHE:**

Est-ce que j'aurais le droit encore à une dernière question? Cette question serait pour monsieur Levert.

1400 Il avait détaillé les dimensions à l'intérieur du trou de serrure, dans son plan...

PAR LA PRÉSIDENTE:

On peut retourner à votre figure?

1405 **PAR M. MARTIN LEVERT:**

Oui, c'est la figure de la zone potentiellement affectée par une éolienne.

1410 Et puis cette zone-là, la distance va varier en fonction de la fréquence et du terrain environnant. Donc c'est pas une distance fixe.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1415 Mais ça peut être – c'est très variable?

PAR M. MARTIN LEVERT:

Oui, ça dépend du terrain et des fréquences.

1420 **PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:**

Ça peut varier de quelques centaines de mètres à plusieurs dizaines de kilomètres, dans certains cas, même.

1425 Je veux dire, typiquement, ça va être de l'ordre de quelques kilomètres maximum, mais il y a déjà eu des cas où plus de dix kilomètres (10 km) a été noté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1430 D'accord.

Ça va?

PAR M. GUY LAROCHE:

1435 Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1440 Merci.

D'autres questions sur ce point?

1445 Alors on remercie les experts qui ont témoigné. Bonne route, on sait que vous devez parcourir une longue distance, merci beaucoup. Merci aussi à monsieur D'Astous.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

1450 Merci bien, au revoir, bonne fin de journée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1455 Alors ça clôt pour cet aspect-là du dossier, on va revenir sur les questions laissées en suspend hier ou des présentations particulières à faire. Ça va?

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1460 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors vous avez la parole, monsieur Pergat.

PAR M. VICTOR PERGAT:

1465 Les questions d'hier?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1470 Oui, ou il y avait des présentations à faire.

PAR M. VICTOR PERGAT:

1475 La première réponse, c'était une question, dans le projet Miller à Murdochville, la distance entre les plus proches éoliennes de un point huit mégawatt (1,8 MW) à une maison, c'est huit cents mètres (800 m). Ça, c'est le plus proche qu'on a d'une maison qui est habitée disons toute l'année.

1480 Il y a d'autres places qui sont là temporaires, plus proches que ça, mas c'est huit cents mètres (800 m). Alors j'espère que ça répond à votre question.

Est-ce que je peux demander à Lucie Beaulieu, s'il vous plaît, d'adresser la question du nombre de turbines dans la classe 2, territoire agricole.

1485 **PAR Mme LUCIE BEAULIEU:**

Bonjour.

1490 Pour la question qui concernait justement le classement agricole et le nombre d'éoliennes s'y retrouvant, c'est que la superficie en phase de construction, dans les classes 2, qui est considérée comme des rendements moyens à élevés, il y a une éolienne, soit une superficie de zéro point quarante-deux hectare (0,42 ha).

1495 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quel est le numéro de cette éolienne, est-ce qu'on peut le savoir?

PAR Mme LUCIE BEAULIEU:

1500 Je les ai pas eues par numéro, mais je pourrais vous les donner plus tard, il y a pas de problème.

Au niveau du classement 3, il y a quatorze (14) éoliennes qui se retrouvent dans ce classement-là, soit une superficie de cinq virgule quatre-vingt-huit hectares (5,88 ha).

1505

Dans la zone 4, dans le classement 4, excusez-moi, deux (2) éoliennes, soit une superficie de zéro point quatre-vingt-quatre hectare (0,84 ha).

La zone 5, il y a dix (10) éoliennes, pour un total de quatre virgule deux hectares (4,2 ha).

1510

Dans la zone 7, qui est souvent des effleurements rocheux et presque impropres à la culture, on retrouve six (6) éoliennes, soit une superficie de deux virgule cinquante-deux (2,52 ha).

1515

Et on retrouve une éolienne en sol organique, pour une superficie de zéro virgule quarante-deux (0,42 ha).

Pour l'éolienne en sol organique, j'ai le numéro, c'est la 195.

1520 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1525 Le document DB.5, du ministère de l'Agriculture, Pêches et Alimentation, présente une carte sur la classification des sols. Vous avez utilisé cette carte-là?

PAR Mme LUCIE BEAULIEU:

Oui.

1530

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1535

Alors c'est conforme, les réponses coïncident avec l'information présente sur cette carte?

PAR Mme LUCIE BEAULIEU:

Oui.

1540

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors je parle de la figure, la carte numéro 2 du document DB.5.

1545

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que les gens du MAPAQ sont là aujourd'hui, après-midi?

1550

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

Bonjour.

1555

PAR LE COMMISSAIRE:

Bonjour. Donc dans la figure qu'on vient de mentionner, vous avez positionné les éoliennes sur la carte, en fonction des différents sols.

1560

Est-ce que c'est la dernière version ou ça date, c'est à partir de...

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

Non, le positionnement que vous voyez sur la carte, c'est pas les éoliennes. Si vous regardez dans la légende, c'est les entreprises agricoles.

1565

PAR LE COMMISSAIRE:

Ah bon; donc c'est pas des éoliennes installées, sur ça.

1570 Par contre, vous avez mis, dans la carte...

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

Les peuplements d'érables.

1575

La dernière carte, numéro 3, sur les peuplements d'érables, là vous avez le positionnement des éoliennes, le dernier positionnement; c'est-à-dire les sites potentiels, pas les éoliennes finales. C'est les sites potentiels.

1580

PAR LE COMMISSAIRE:

À partir de quel document, c'est l'addenda ou à partir de quel...

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

1585

C'est à partir de ce qui a été fourni par Activa Environnement.

PAR LE COMMISSAIRE:

1590

À quel moment?

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

Le dernier, c'est janvier 2006.

1595

PAR M. ROBERT DEMERS:

On fait référence au plan qui est présenté dans le document addenda.

1600

PAR LA PRÉSIDENTE:

À ce moment-là, est-ce que ce serait possible d'avoir une figure qui repositionne sur la carte, c'est une transposition, là, la carte numéro 2, avec la qualité des sols, l'emplacement potentiel, s'il vous plaît?

1605

PAR M. ROBERT DEMERS:

Oui, d'accord, on va vous produire le document.

1610

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

PAR M. VICTOR PERGAT:

1615 En ce qui concerne les deux (2) autres questions, je vais demander à Robert de mettre des acétates qu'on a préparés ce matin, pour s'assurer que tout le monde peut voir ça, les responsabilités de suivi.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1620 Donc ici, on voit, au niveau de ce document-là, de quelle façon va se passer toute la problématique du suivi du dossier durant la phase construction et après la phase construction.

1625 D'abord, il y a un comité consultatif qui va être formé en 2006, donc cette année, donc avant l'obtention des permis gouvernementaux. Alors là, actuellement, Northland a entrepris la formation de ce comité-là.

1630 Grosso modo, ce comité-là va être formé du gérant de construction, du directeur des communications et relations publiques de Northland Power, de représentants des différentes municipalités, de General Electric et de l'entrepreneur général, Genivar-Blattner, et d'autres associés au projet, tels éventuellement EO Electric et d'autres qui sont associés au projet.

1635 Le comité en question va prendre connaissance et va discuter de tous les aspects qui concernent le parc éolien, tel que le choix des fournisseurs locaux, l'impact de la construction sur la localité, les plaintes. Le comité consultatif formé de Northland et des municipalités. Ça, c'est durant la phase construction.

1640 Lorsqu'on va tomber en phase opération, il y a un comité consultatif qui va être formé de Northland Power et des municipalités concernées par le projet. Donc comme c'est là, on parle de Saint-Ulric, on parle de Saint-Léandre, on parle de Matane et, potentiellement, Saint-Damase, des municipalités qui auront des éoliennes sur leur territoire.

1645 Ce comité va demeurer en place à la fin de la construction, à la mise en œuvre du parc éolien. L'ensemble des résultats des études de suivi qu'on vous a présentées hier, et j'ai un acétate qui va résumer cet aspect-là, seront soumis à ce comité-là qui, lui, pourra les rendre disponibles au niveau de la population. Parce que sur ce comité-là, vous avez remarqué, chacune des municipalités est représentée.

1650 Donc au niveau de la discussion, on se demandait, les rapports de suivi de mortalité des oiseaux, exemple, ou ces choses-là, comment est-ce que ça va être rendu public, vous avez la forme sur laquelle cela sera présenté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1655 D'accord.

1660 Alors quand vous dites "pourront rendre public", est-ce que ça va encore nécessiter des négociations, ou bien si une municipalité – s'il y a un engagement de rendre public, ça va être automatiquement fait, mais ce sont les modalités qui seront établies pour diffuser l'information auprès du public, ou s'il va falloir discuter à chaque fois, est-ce qu'on rend public, est-ce qu'on rend pas public?

Ou c'est la transparence qui est tout le temps en ligne de fond?

PAR M. VICTOR PERGAT:

1665 Oui, la transparence est toujours là, parce qu'aussitôt qu'on fait une soumission au comité de suivi, ça devient un document public. La diffusion de ce document-là, c'est la responsabilité de chaque municipalité, parce qu'on peut manquer quelqu'un. Les municipalités connaissent leurs endroits, si c'est la bibliothèque ou si c'est leur bureau d'affaires, l'hôtel de ville ou quoi.

1670 Alors on va respecter les demandes et les nombres de copies qu'on doit donner, mais c'est vraiment le comité de suivi, aussitôt qu'on donne de l'information, un suivi ou d'autres informations, une réponse à une question, c'est automatiquement public.

1675 C'est pas un comité de confidentialité, de négociation; c'est un comité de diffusion de l'information, et de recevoir des questions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1680 Alors c'est un engagement que vous prenez?

PAR M. VICTOR PERGAT:

1685 Oui. Et les municipalités ont pris cet engagement, aussi, d'être partenaires dans ce comité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1690 Monsieur Talbot, pour les autres parcs éoliens qui existent actuellement, comment ça se passe, le suivi et la transparence au niveau de l'information?

PAR M. DENIS TALBOT:

1695 Il y a pas d'engagements de ce type-là qui ont été faits pour les autres parcs éoliens. C'est arrivé dans le cadre de d'autres projets.

1700 Mais je pense qu'en négociant ou en parlant aux promoteurs, en tout cas plusieurs d'entre eux pourraient, je pense, ne pas avoir d'objection à rendre leurs études de suivi disponibles. Il faudrait qu'on fasse l'effort d'en discuter avec eux.

1705 C'est pas certain que dans tous les cas, ça va être pareil, parce que c'est des documents qui sont remis au ministère du Développement durable et de l'Environnement qui appartiennent, qui continuent à appartenir aux promoteurs, et pour nous, c'est des documents qu'a priori, on doit considérer comme confidentiels.

Mais le promoteur peut fort bien décider de les rendre disponibles.

1710 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien.

1715 Alors c'est important pour tous les gens qui sont dans la salle, c'est un engagement qui vient d'être pris, retenez-le; cet engagement-là n'a pas été pris dans les autres cas, il va falloir faire des demandes auprès des autres gestionnaires des parcs en présence. La Commission n'a pas le pouvoir de le faire, parce qu'on a un projet précis à étudier, selon notre mandat.

1720 Alors peut-être que les journalistes ont écouté les discussions, peut-être pas, vous leur parlerez pendant la pause! Mais le message que je vous dis, on le dit aussi aux journalistes, on vous parle, bon après-midi!

Alors on vient d'avoir un engagement très important, c'est une primeur. Vous l'écrivez?

1725 **PAR UN JOURNALISTE:**

C'est enregistré, madame.

1730 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors il y a un engagement sur le suivi.

1735 Auparavant, ces suivis-là n'étaient pas publics, pour les autres propriétaires ou gestionnaires d'éolien. Alors ce qu'on dit, c'est que pour essayer d'avoir les résultats, nous on peut pas aller chercher ça parce qu'on a une commission d'enquête sur un projet précis, mais on dit, le message à la population, si vous voulez essayer d'avoir les résultats pour les suivis, peut-être qu'il y a des démarches à faire.

C'est juste ça que je voulais expliquer, c'est beau? Merci.

1740 On a fait un petit bout de chemin ensemble!

Autres questions laissées en suspens?

PAR M. VICTOR PERGAT:

1745

Oui. Un autre acétate, c'est sur la surveillance du suivi, comment on va surveiller ça.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1750

Donc dans le rapport principal et dans les documents addenda, vous allez trouver tout le programme de surveillance et de suivi qui est mis en place pour ce projet-là, mais c'est les mêmes éléments qu'on a repris, parce que vous avez posé une question hier par rapport à Murdochville, par rapport à la surveillance de traversées de cours d'eau ou en relation avec le Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique.

1755

On vous a dit que pour le secteur qui est concerné, même si la majeure partie du projet est localisée sur des terres privées, on appliquait le Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique. Donc je pense que ça va donner un portrait global, et ça va permettre de clarifier aussi bien des questions par la suite.

1760

Au niveau surveillance et suivi environnemental, donc c'est la mise en place d'un responsable environnement. Ce responsable environnement là travaille à différentes phases du projet; première phase du projet sur laquelle il a à travailler, c'est la phase ingénierie.

1765

La phase ingénierie s'assure que l'ensemble des mesures d'atténuation, des conditions particulières qui sont mises dans les rapports d'impact, et des lois et règlements soient intégrées à l'étape plans et devis.

1770

Il s'occupe aussi des démarches pour l'obtention des permis au niveau des certificats d'autorisation et autres permis au niveau provincial et fédéral. Donc c'est un accompagnement du promoteur dans ce sens-là.

1775

Caractérisation des cours d'eau, aussi, on en a parlé hier, les cours d'eau qui peuvent offrir un intérêt particulier au niveau, exemple, de l'omble de fontaine, la truite mouchetée, il y a une caractérisation de l'habitat pour déterminer vraiment la valeur potentielle de celui-là et pour éventuellement avoir des mesures de mitigation qui vont permettre de réduire l'impact, donc en ce qui a trait principalement à la durée des travaux.

1780

En phase construction, le rôle du responsable environnement, c'est s'assurer du respect et de l'application des mesures d'atténuation; elles ont été insérées aux plans et devis, mais maintenant, il faut s'assurer que dans la vraie vie, elles sont appliquées durant la construction.

Respect des lois et règlements. Proposer, selon les cas, des modifications aux plans et devis et aux documents d'appel d'offres. Exemple, si on s'est aperçu, à l'étape précédente, qu'il

1785 y avait un cours d'eau qui présentait un intérêt particulier au niveau du poisson, de la truite, à ce moment-là il va falloir apporter une modification au niveau des plans et devis et des documents d'appel d'offres éventuels.

1790 Et rapport final de la conformité des travaux. S'assurer que la fin des travaux ont été faits de façon conforme, au niveau environnemental, avec les règles qui ont été édictées précédemment.

Mise en place de mesures d'urgence en cas de problèmes particuliers. Exemple, en cas de déversement.

1795 Surveillance et acceptation des travaux. Il faut dire qu'en forêt publique, l'ensemble de ces travaux-là sont, comme monsieur Talbot l'a dit hier, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune va inspecter les travaux et donne une acceptation à la fin, comme quoi ces travaux-là ont été réalisés de façon conforme, avec le Règlement sur les normes d'intervention. Et il y a aussi la surveillance du ministère du Développement durable qui se fait de façon sporadique et non prévue.

1800 Au niveau du suivi, qui est présenté aussi à la section 9.3 du rapport, le responsable environnement s'assure que les engagements au niveau des études complémentaires et des suivis sont respectés.

1805 Je rappelle le suivi de trois (3) ans sur la mortalité des chauves-souris et des oiseaux, suivi du climat sonore pour l'année un-cinq-dix (1-5-10) et quinze (15), comme on vous a présenté hier, suivi de la qualité des signaux de télévision, suivi du potentiel archéologique.

1810 Avant d'exécuter les travaux, lorsque les plans seront arrêtés sur le choix des turbines, il y a un engagement qui a été pris dans les documents présentés au ministère sur le fait qu'il y aura un archéologue qui se rendra sur place et fera les travaux de façon conforme avec le ministère de la Culture.

1815 S'assurer de la mise en place de la signalisation adéquate, surtout pour les gens qui auront à aller en forêt pour l'opération et l'entretien des éoliennes. Donc on parlait en relation avec les chasseurs.

1820 Préparer un plan d'urgence pour les accidents potentiels; on en a fait référence aussi hier, dans nos discussions.

Préparer un plan d'urgence pour déversement accidentel, avec la procédure, contacter le ministère de l'Environnement et ainsi de suite.

1825 S'assurer que les travaux de démantèlement seront effectués selon les lois et règlements qui seront alors en vigueur, parce qu'on parle de démantèlements qui pourront se faire dans vingt

1830 (20) ou plus d'années, quarante (40) ans, cinquante (50) ans. Donc il est impossible, à l'heure actuelle, de déterminer quels seront les lois et règlements en vigueur, mais s'assurer que ces démantèlements-là se feront en fonction de ça, et en fonction de la description des travaux qui est faite à l'intérieur des études d'impact.

1835 Suivi sur l'efficacité des aménagements prévus pour les traversées de cours d'eau et l'apport de sédiments. Le Règlement sur les normes d'intervention stipule de quelle façon on doit installer les ponceaux pour assurer la libre circulation des poissons et ne pas altérer leur qualité de vie, la qualité de l'habitat.

1840 Et aussi, des mesures de mise en place sous forme de bassins de sédimentation, pour s'assurer que les eaux de ruissellement qui proviennent des fossés de drainage qui sont de chaque côté des routes soient trappées dans des fosses avant d'arriver au cours d'eau récepteur, donc s'assurer que c'est efficace, tout ça.

Voilà, en gros, c'est les principaux éléments de surveillance et suivi, et c'est comme ça.

1845 Le responsable environnement peut être différentes personnes, selon les étapes dans lesquelles on se retrouve là-dedans, tant au niveau phase ingénierie que phase construction ou phase opération.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1850 Monsieur Levert.

PAR M. MARTIN LEVERT:

1855 Oui, j'ai juste un commentaire pour le suivi des qualités des signaux de télévision. Pour être capable de faire un suivi, ça va prendre des mesures avant construction, pour avoir une base de comparaison.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1860 Merci.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1865 Disons qu'en principe, j'ai pas de problème avec ça, mais je voulais juste avoir un point d'éclaircissement si vous voulez là-dessus.

J'aimerais savoir de quelle façon Radio-Canada procède, habituellement? Dans le sens qu'on nous a présenté tantôt un dossier, au niveau de Murdochville, on nous a présenté un

1870 portrait du projet actuel, et on a parlé d'une détérioration du signal, je voudrais savoir de quelle façon il y a eu des études antérieures au projet éolien pour pouvoir établir le comparatif.

Et cette démarche-là pourrait nous éclairer, nous aussi, sur la façon de procéder.

1875 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce qui a été présenté tout à l'heure, c'est une présentation théorique. C'était pas par rapport à l'impact sur Murdochville ou ce qui pourrait se produire.

1880 En tout cas, monsieur Levert, allez-y.

PAR M. MARTIN LEVERT:

1885 Je peux répondre quand même, même si je suis pas ici officiellement en tant que Radio-Canada, c'est que dans le cas spécifique de Murdochville, on s'est rendu, dès qu'on a eu confirmation que le parc allait se construire, on s'est rendu nous-mêmes sur place prendre des mesures, parce que c'était le premier parc, pour avoir une référence, pour voir qu'est-ce qui allait se passer.

1890 Mais normalement, comme dans le cas de Baie-des-Sables, qui vient d'avoir l'approbation de construction, bien, c'est le promoteur qui a organisé la campagne de mesures avant, et c'est lui qui devra organiser la campagne de mesures après, pour comparer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1895 Merci.

Alors vous avez fait la démarche pour une question théorique, pour vérifier si effectivement, dans la pratique, ça suivait ce qui avait été identifié dans la littérature?

1900 **PAR M. MARTIN LEVERT:**

1905 Oui. C'est que nous, en tant que radiodiffuseur, on avait un doute qu'il allait y avoir des problèmes, et afin de pouvoir donner des réponses à nos auditeurs, on a jugé bon d'aller avoir une image avant construction, pour pouvoir comparer après, pour voir, si on avait des plaintes ou quoi que ce soit, pour voir si c'était fondé ou pas.

1910 Parce qu'en télévision, c'est des signaux très complexes, ça prend des enregistrements et des mesures dans l'état original. On peut pas assumer de l'état original à partir de la construction et une fois qu'elle est terminée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

1915

Complément?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1920

Complément, si vous permettez, c'est que c'est évident que ça devient ultra-important pour le promoteur, et on comprend très bien pourquoi. Si on n'a pas de portrait avant, et qu'on arrive avec des plaintes par la suite sur des problèmes de réception, et on n'a pas de comparatif, à ce moment-là ça devient très difficile de négocier et de régler un problème.

1925

Donc c'est sûr que la même démarche – on a actuellement une méthode qui a été mise au point pour faire un suivi au niveau des projets de Murdochville, avec la firme Hamel dont je vous parlais tantôt, donc ce sera le même processus.

1930

C'est des systèmes de suivi qui ressemblent à ce qui nous a été expliqué tantôt, c'est-à-dire un camion qui se promène avec les systèmes de réception, et qui permet de déterminer le niveau de réception.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1935

C'est bien.

Ça va?

PAR M. VICTOR PERGAT:

1940

Je pense que c'est toutes les questions qu'on devait répondre selon la soirée hier. S'il en manque une, je m'excuse, mais je pense...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1945

Bien, il y a peut-être la question d'érosion dans les cours d'eau, s'il y avait eu des problèmes qui avaient déjà été observés.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1950

Dans le cas de Murdochville, effectivement, il y a eu un problème. Il faut penser que Murdochville, c'est un secteur qui est très en pente, très montagneux, donc il y a un ponton sur lequel on a remarqué des problèmes, et des correctifs ont été apportés rapidement, avec de l'enrochement pour s'assurer que tout restait en place.

1955 Mais même s'il avait été conçu selon le règlement, on n'est pas à l'abri, si vous voulez, d'intempéries spéciales qui font en sorte qu'on peut se réveiller avec des problèmes pareils.

1960 Mais il y en a eu, effectivement, et ça a été réparé avec les meilleurs délais. Parce qu'il faut comprendre qu'il faut s'assurer de pouvoir continuer à accéder au parc éolien, pour en assurer l'opération.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va?

1965

PAR M. VICTOR PERGAT:

Est-ce que je peux demander une question technique au présentateur?

1970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y, allez-y avant qu'il parte.

PAR M. VICTOR PERGAT:

1975

Si on peut retourner à la diapositive qui montrait le signal, et puis l'effet d'un groupe d'éoliennes, et le signal qui était direct et indirect, si vous vous souvenez?

PAR M. MARTIN LEVERT:

1980

Oui, oui. Je suis plus connecté au système, désolé.

PAR M. VICTOR PERGAT:

1985

Alors dans ce cas-là, vous avez démontré une source de signal récepteur, et puis un groupe d'éoliennes, et puis il y a un signal direct et un signal indirect. C'est ça?

PAR M. MARTIN LEVERT:

1990

Oui.

PAR M. VICTOR PERGAT:

1995 Est-ce que ça peut être dans une région montagneuse qu'on peut avoir un signal qui est indirect à cause d'une colline à la même place, disons? Alors il y a un signal direct et un signal qui est indirect à cause d'une grande colline entre les choses. Est-ce que c'est possible?

PAR M. MARTIN LEVERT:

2000 Oui, au même titre que des bâtiments, des silos.

Les images fantômes, c'est pas nouveau en tant que telles, ça existe depuis que la télévision existe. C'est une réflexion sur quelque chose qui a une propriété à réfléchir les signaux électromagnétiques. Ça peut être une montagne, une maison, une voiture.

2005

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors ça, ça avait été répondu tout à l'heure.

2010

PAR M. MARTIN LEVERT:

Ce qui est nouveau dans le cas des éoliennes, c'est qu'il y a une partie de la structure qui est en mouvement, les pales.

2015

PAR M. VICTOR PERGAT:

OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2020

Alors merci beaucoup.

Est-ce qu'il y avait des points d'information qui étaient laissés en suspens? Oui, madame Ross.

2025

On vous remercie, merci beaucoup, et vous pouvez quitter, ça va être correct.

PAR Mme LYNN ROSS:

2030

Oui, en fait hier, vous m'aviez posé deux (2) questions concernant, est-ce que dans le schéma, il y avait des dispositions, un lien entre le développement éolien et le développement touristique, j'ai validé, la réponse est bien non.

2035

Maintenant, il y avait une question qui avait été posée également, comment on avait évalué la distance du trois cent cinquante mètres (350 m), je vous avais dit qu'on s'était basé sur les documents qui existaient, mais je pouvais pas vous les nommer précisément.

Mais j'ai vérifié aujourd'hui et on s'est inspiré beaucoup du rapport d'enquête et d'audiences publiques du projet de parc éolien de la Gaspésie de février 97, où on avait établi

2040 des normes, des décibels, des distances, et ça a été beaucoup une source d'inspiration pour nous.

Je vous dirais, exactement, par rapport aux pages 129, où on parle que les turbiniers européens, par exemple, sont obligés de mettre au point des systèmes où ils ont dû réduire le bruit, parce que ça s'implantait dans des zones habitées. On parlait de l'Allemagne et du Danemark.

On parlait, dans ce document-là, à la page 130, de source de bruit comparable; bon, une tondeuse à gazon qui produit, à trente mètres (30 m), un bruit de quatre-vingt-dix (90 dB) à cent (100 dB).

On disait aussi, dans ce projet-là, c'était des éoliennes de type Micon 1500, on disait que ça produisait entre quatre-vingt-dix (90 dB) et cent cinq (105 dB).

2055 Donc je vous cite des extraits de ce document-là. On dit:

"L'atténuation du bruit avec la distance est rapide. La valeur de quarante-cinq (45) dBA est atteinte à cent quatre-vingts mètres (180 m) et de quarante (40) dBA à trois cents mètres (300 m)."

2060 Il y a des numéros, là, DA.10, c'est les documents qui avaient été déposés. On dit:

"Cependant, selon les données de l'industrie, la distance correspondant à quarante (45) dBA sera plutôt à cinq cents mètres (500 m) pour un groupe d'une trentaine de turbines."

2065 Je fais un autre lien, on dit aussi que:

"L'évaluation d'impact sur le climat sonore des projets soumis à l'examen par le MEF, à l'époque, utilise des normes qui apparaissent au Règlement sur les carrières et sablières. Les normes ont été inspirées des valeurs types de bruit communautaire utilisées ailleurs dans le monde pour des milieux sensibles."

Et on parle de documents qui avaient été déposés, DB.9 et DB.11.

2075 "En milieu rural et en milieu agroforestier, le bruit à l'extérieur d'une résidence ne doit pas dépasser quarante-cinq (45) dBA le jour et quarante (40) dBA la nuit."

Et c'est des critères qui sont pas basés sur les fréquences mais uniquement sur un niveau de bruit qui correspond à une source de bruit fixe."

2080 À la page 131, on dit aussi que:

2085 "Ils sont destinés à déterminer un niveau de bruit extérieur de nature à assurer un climat sonore serein et acceptable à l'intérieur des habitations. Ainsi, le critère de quarante (40) dBA pour la nuit correspondrait à l'atténuation permise par la structure de la maison au critère de trente (30) dBA établi par l'Organisation mondiale de la santé en ce qui concerne le confort dans une chambre à coucher."

2090 On nous dit aussi, dans ce document-là, que:

"Selon la représentante de la Direction régionale de la santé publique de Gaspé, la valeur du bruit à ne pas dépasser, celle qui est considérée comme le niveau de confort qui permet le déroulement d'une conversation normale, serait de cinquante-cinq (55) dBA."

2095 Donc on s'est inspiré de ces éléments-là, et on dit aussi, on rappelle que le quarante-cinq (45) dBA est atteint à cent quatre-vingts mètres (180 m), et quarante (40) dBA à trois cents mètres (300 m), pour la technologie de février 97, à l'époque de cette étude-là, on parlait de ce type d'équipement là.

2100 Et les règlements municipaux, par la suite, ont été élaborés en fonction de ça. Dans les règlements existants, par exemple le règlement de Saint-Ulric qui nous concerne, il y a des normes spéciales concernant les éoliennes, à 12.10, et il y a une zone tampon qui est établie, et à 12.10.3, on respécifie que les éoliennes doivent être à une distance supérieure à trois cent cinquante mètres (350 m) des résidences. Et ça, c'est un règlement qui est en vigueur depuis mars 1998.

2105 Et également, il y a eu, en cours d'année 2004, beaucoup de discussions avec le MRN pour le PRDTP éolien, volet éolien, et au niveau des impacts potentiels au niveau du bruit, on disait que:

2110 "Bien que le bruit soit un élément à considérer, son impact réel est faible. En fait, les améliorations technologiques apportées aux structures des éoliennes ont permis de diminuer le niveau de bruit émis. Les structures sont bien isolées et les émissions de bruit qui persistent sont reliées à la rotation des pales."

2115 Et on nous réfère à une étude de l'Association danoise de l'industrie éolienne, et on a un site Internet qui est référé dans ce document-là.

2120 Donc c'est à partir de ça, c'est comme ça que sont apparues, dans le Règlement de contrôle intérimaire, la zone, la distance de trois cent cinquante mètres (350 m), et certaines municipalités, il y en a trois (3) précisément, Baie-des-Sables, Sainte-Paule et Les Méchins, ont jugé à propos de mettre une norme supérieure, et en dehors du périmètre urbain, les éoliennes doivent être situées à cinq cents mètres (500 m) des résidences.

2125 Et puis il y aussi, bon, toutes les dispositions qui touchent les immeubles protégés, qui doivent être à cinq cents mètres (500 m) également.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2130 Ça va du côté des personnes-ressources?

Alors on va prendre une pause puis après la pause, on va revenir avec vos questions. Il y a plusieurs personnes qui étaient inscrites hier, et on va recevoir vos questions.

2135

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2140

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
JEAN-GUY KIROUAC**

2145 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on reprend. On va d'abord entendre les questions de monsieur Steeve Gendron.

2150 Ensuite, on va demander à monsieur Tanguay, de l'ATR, de venir pour présenter le point de vue de l'organisme; ça a des liens avec le visuel, surtout le développement touristique, etc. Alors on va l'entendre, c'est seulement cet après-midi qu'il peut être là, il doit quitter à quatre heures moins quart (4 h -¼).

Alors monsieur Gendron, est-ce que vous êtes dans la salle?

2155

Monsieur Jean-Guy Kirouac.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

2160 Jean-Guy Kirouac, secteur du lac Malfait.

2165 Tout d'abord, madame le Présidente, j'aimerais faire une petite mise au point. Je m'excuse, hier soir, si envers votre personnel, j'ai été un petit peu volubile et même, j'ai peut-être dit des choses qui dépassaient ma pensée. C'est qu'hier soir, j'ai entendu certaines choses qui m'ont fait dresser les cheveux sur la tête.

Alors je comprends qu'on a droit à deux (2) questions?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2170

On a droit à une question. C'est pas pour limiter le droit de parole, c'est pour favoriser le plus possible de gens. Mais vous avez le droit de vous réinscrire.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

2175

D'accord. J'en ai une trentaine, ça va bien aller! Aussi, il faudrait que je parte, moi aussi.

2180 Par contre, avant de poser ma question, sur les choses sur lesquelles, hier soir, j'ai entendu des choses sur lesquelles il y a eu beaucoup d'échanges, nous, on n'a pas pu échanger, je me demandais si avec votre permission, je pouvais moi aussi donner un point de vue sur ces questions-là, sans nécessairement prendre trop de temps et vous raconter mon dernier voyage en Europe ou quoi que ce soit; c'est seulement mes commentaires face à des choses qui ont été dites hier soir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2185

Bien, c'est préférable que vous le posiez par question.

Quel est le point que vous souhaitez, que vous estimez que les réponses qui ont été données sont pas correctes?

2190

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

2195 Sur la question de l'implantation des éoliennes en Allemagne, sur la question du bruit des éoliennes, des défauts de conception, des problèmes qu'elles rencontrent, sur la question du tourisme. Toutes des choses qui ont été affirmées hier qui, quant à moi, méritent qu'on y revienne, à tout le moins pour faire valoir une position.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2200

Oui, mais vous pouvez tout simplement poser des questions par rapport à ce qui a été dit.

Concernant le bruit, ce soir on va en parler, d'accord? Parce qu'on peut pas parler de tous les sujets, mais je vous inviterais à parler justement pour le tourisme, parce que cet après-midi, on a quelqu'un spécialisé là-dedans, alors on va fouiller plus cette question-là.

2205

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Je vais regrouper mon intervention, si vous permettez, sur l'Allemagne et sur le tourisme dans une seule et même intervention.

2210

On a affirmé hier qu'il y avait quatorze mille (14 000) éoliennes en Allemagne, ce qui est probablement pas faux, et que c'était peut-être une industrie touristique naissante.

2215

Je fais tout simplement remarquer là-dessus qu'en Allemagne, c'est une situation fort différente de celle du Québec. En Allemagne, ils ont peut-être moins le choix qu'on peut l'avoir, en Allemagne, il y a un moratoire sur le nucléaire. Vous savez que l'Allemagne n'a pas de pétrole ou pratiquement pas, ne peut que compter sur l'énergie fossile, le charbon et des choses comme celles-là. Alors il ne reste pas grand-chose d'autre qu'une énergie comme l'éolienne. Ils ont pas d'hydroélectricité non plus.

2220

Alors c'est pas une question de choix environnemental, quand on parle de l'éolienne en Allemagne, c'est une question de non-choix, ils n'ont pas le choix. Ici, au Québec, on a peut-être plus le choix.

2225

On a aussi une industrie touristique qui est naissante et florissante, cette industrie touristique là, elle se développe autour d'un concept; le concept, c'est la nature. Les Européens,

quand ils viennent ici, ils ne viennent pas voir des cathédrales ou ne viennent pas voir des châteaux. Ils viennent voir l'air pur, ils viennent voir les grands espaces.

2230 Les gens de Montréal qui font le tour de la Gaspésie, c'est ce qu'ils veulent voir aussi. Ils en ont assez de la rue Saint-Denis, du plateau Mont-Royal et des choses comme ça.

2235 Alors c'est un concept qui appartient à la Gaspésie et qui risque d'être détérioré. D'autant plus qu'on entend, à tous les jours, il se passe pas une journée sans qu'on annonce un projet de développement éolien. Encore aujourd'hui, dans le journal en première page, dans le journal Le Soleil, on parlait d'un développement dans la Beauce; on en a entendu parler dans Charlevoix, on en a entendu parler sur la Côte-Nord, dans le Grand Nord par les Innuits, dans le Témiscouata, partout, partout, partout.

2240 Alors quand on parle de l'industrie touristique, l'intérêt des touristes pour la Gaspésie, je crois pas que ça ajoute grand-chose aux produits touristiques gaspésiens de rajouter les éoliennes qu'on retrouvera partout. Alors là-dessus, là, j'ai des réserves importantes, sur ces deux (2) questions-là.

2245 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va. Alors on va en entendre parler tout à l'heure par monsieur Tanguay, de l'ATR.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

2250 OK. Les gens du ministère sont partis, moi j'avais une question pour les gens du ministère des Affaires municipales.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2255 Posez votre question, et on va lui adresser.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

2260 C'est que dans les documents qui ont été déposés par le BAPE, il y a un document qui s'appelle "Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères". Dans ce recueil-là, il y a une personne qui s'appelle monsieur Roger Cyr, qui est intervenu auprès de monsieur Talbot, ici présent, pour indiquer ses préoccupations, et je les lis de la façon suivante:

2265 "Cependant, nous n'avons pas de données sur les effets sur la valeur des terres et des propriétés, la base de taxation et les revenus municipaux."

2270 Alors il y a une préoccupation sur la valeur des propriétés. J'en ai une moi aussi, évidemment, étant propriétaire d'un chalet au lac Malfait, et je formulerais ma question de la façon suivante!

2275 Tous les experts dans le milieu immobilier prétendent ou, si vous voulez, le leitmotiv de ces gens-là, c'est que ce qui est important dans la valeur, ce qui crée la valeur d'une propriété, il y a trois (3) choses: la première, c'est le site; la deuxième, c'est le site; et la troisième, c'est le site.

2280 Dans un contexte où un site comme celui du lac Malfait serait grandement affecté, tant du point de vue visuel que du point de vue du bruit, par l'implantation des éoliennes à très grande proximité, on parle ici de huit cents mètres (800 m), jusqu'à quel point il est pas prévisible que la valeur de ces propriétés-là en soit affectée de façon non négligeable?

Est-ce qu'il y a des études là-dessus, est-ce que les gens des différents ministères ont regardé ça ou le promoteur a regardé ce volet-là?

2285 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ministère Développement durable, Environnement et Parcs. C'était une question qui avait été posée dans la directive.

2290 **PAR M. DENIS TALBOT:**

2295 Pas dans la directive, c'est une question qui a été posée par monsieur Roger Cyr, effectivement, et monsieur Cyr a posé d'ailleurs la même question dans le cadre des autres projets éoliens.

Je sais pas ce qui est arrivé, on en a traité plusieurs en même temps, et cette petite sous-question là n'est pas apparue dans le cas du projet présent. Mais la question a été posée à d'autres promoteurs.

2300 Ceci dit, moi je m'engage à faire des recherches concernant cette question-là, et fournir les réponses à la Commission.

2305 Peut-être questionner le promoteur, s'il a des idées là-dessus, étant donné que vous connaissez des projets ailleurs. On peut faire des recherches aussi.

J'ai un document ici qui fait un peu la situation, un état de situation sur ce qui se passe en France, et puis on dit:

2310 "Il est fait référence à la chute des prix de l'immobilier au voisinage des parcs; les petits propriétaires, souvent retraités, qui voient la valeur de leur modeste bien s'effondrer, alors que le phénomène n'a jamais été démontré, que les études montrent un effet neutre sur l'immobilier."

2315 Bon, ça, il faut voir la source, tout ça, mais je vais continuer à faire des recherches là-dessus. Étant donné que ça se développe, il y a sûrement des données qui commencent à être disponibles là-dessus. Mais je m'engage à faire une recherche là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2320 Du côté du promoteur?

PAR M. VICTOR PERGAT:

2325 Avant que je demande à monsieur Robert Demers de préciser une étude, je veux parler de la troisième question, c'est l'impact sur la valeur.

2330 Une étude doit regarder la région; on peut pas regarder chaque maison. Et quand on regarde une région qui est impactée par les industries éoliennes, comme c'est fait en Gaspésie, il y a des valeurs qui vont augmenter, parce qu'il y a une turbine sur le terrain, et le terrain produit des revenus pour vingt (20) ans. Alors si le terrain était à une valeur de quarante-cinquante mille dollars (40 000 \$-50 000 \$), bien, il peut avoir, pendant vingt (20) ans, une centaine de mille de dollars de profit, je pense que la valeur de ce terrain va augmenter, parce que si le terrain est vendu, le monsieur vend non seulement le terrain, mais aussi le revenu pour vingt (20) ans. Alors dans ce cas-là, la valeur de cette propriété va augmenter.

2335 Dans le cas qui est présenté à Malfait, que peut-être c'est une place de repos, alors ça va diminuer, je n'en doute pas, ça peut-être. Mais de l'autre côté, les derniers quelques jours, on a regardé pour acheter une maison dans la région de Matane, et je peux vous dire que les prix ont vraiment agrandi, à Matane, de l'année passée ou il y a deux (2) ans jusqu'à maintenant, des maisons qui sont disponibles.

2340 Alors ça veut dire, la valeur a été augmentée, et je suis presque sûr, c'est parce qu'il y a tellement d'impact dans cette région par l'industrie éolienne.

2345 Alors pour répondre à la question spécifique pour une maison, ça c'est une question; mais pour répondre par région, ça dépend où on est, et l'impact, et tout ça.

Je peux vous dire, même chose à Murdochville. Les prix des maisons sont augmentés maintenant, parce qu'il a recommencé un peu un village qui tombait à presque rien.

2350 Alors je suis pas un expert, mais je sais assez, quand je veux acheter quelque chose, comment était le marché il y a un an, comment il est là. Alors ça prend quelqu'un de dire, c'est quoi l'impact dans la région ou bien c'est quoi l'impact sur une maison. Alors c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2355 D'accord.

Monsieur Demers.

2360 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Juste quelques points, on peut avoir un petit acétate, il y a deux (2) études.

2365 Disons que la problématique éolienne est quand même récente, il y a deux (2) études qui ont été réalisées du côté américain, qui ont démontré que:

"Le fait de positionner des éoliennes sur une propriété ne diminue pas la valeur de celle-ci et n'engendre aucun impact négatif sur la valeur de celle-ci. Le développement éolien n'affecte pas la valeur d'une propriété."

2370 Pas juste la propriété où il y a une éolienne, mais n'affecte pas la valeur d'une propriété.

2375 Pour aller un petit peu plus loin, il faut penser que la valeur des propriétés, elle se détermine surtout sur la valeur du marché au moment où on parle de valeur de propriétés. Et ça, il y a un ensemble de facteurs qui influencent cette valeur de propriétés, il y a les taux d'intérêt, il y a la demande versus l'offre, donc il y a plusieurs éléments qui font en sorte que ça devient très difficile d'identifier un facteur particulier comme la présence d'éoliennes, comme la présence d'une industrie, la présence d'une route, la présence d'une ligne électrique, sur la valeur de propriétés.

2380 C'est beaucoup plus complexe que ça, et c'est un ensemble de facteurs qu'on doit tenir compte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2385 D'accord.

En tout cas, je pense qu'on n'ira pas chercher plus de pourcentages ou de chiffres, parce que les experts vont nous dire, peut-être ça peut augmenter, peut-être pas.

2390 C'est une question aussi de perception de la clientèle, sûrement, et aussi de ce que les gens recherchent; s'ils recherchent un endroit calme et naturel, il y a une influence certainement

2395 plus grande que dans un milieu où il y en a déjà d'autres, et que ces éoliennes-là servent pour les producteurs par exemple agricoles, comme on voit dans le Midwest américain. Ce sont des agriculteurs qui ont des équipements aussi, ça fait partie de la région.

2400 Ça fait qu'il y a beaucoup d'éléments qui peuvent influencer, on va attendre les résultats du côté du ministère Développement durable, l'Environnement et Parcs, le résultat des recherches, mais je pense qu'on peut pas aller chercher plus, fouiller plus la question cet après-midi.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

2405 Je comprends que cet après-midi, on peut pas fouiller plus la question, mais quant à moi, on aurait dû faire appel à des experts.

Il y a des évaluateurs agréés qui existent au Québec, c'est un ordre professionnel, auraient pu nous indiquer là-dessus des choses révélatrices.

2410 Je comprends que du côté de Northland Power, on regarde le projet dans son ensemble, je comprends, c'est un promoteur. Nous, évidemment, on est des propriétaires, donc on n'a pas une vision nécessairement d'ensemble, on a une vision sectorielle. Alors nous, ce qui nous intéresse, c'est le secteur.

2415 On n'est pas propriétaire de ferme qui avons un revenu, ou des propriétaires de boisé qui avons des revenus qui sont tirés de ces exploitations-là, c'est le contraire. On doit les subir, et il y a aucune compensation. On se comprend bien?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2420 D'accord.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

2425 Alors c'est pas du tout le même contexte, au niveau des revenus. Je comprends qu'une propriété peut valoir beaucoup plus si elle a des revenus qu'une propriété qui a aucun revenu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2430 D'accord, monsieur Kirouac, on comprend votre question.

On va demander à monsieur Pergat, dans la directive du ministre, on vous demandait que soient évalués les effets sur la valeur des terres et des propriétés, en page 16, le tableau 5.

2435 Est-ce que ce serait possible de regarder ça pour une zone comme spécifiquement le lac Malfait, pas partout mais pour un endroit où ils retirent pas de bénéfice économique, mais de villégiature. Est-ce que vous pourriez faire une évaluation?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2440 Ça peut se faire, l'évaluation d'une propriété. Mais comme je vous ai dit, c'est que l'évaluateur va baser ça sur la valeur des récentes transactions immobilières dans le même secteur, et pour le même type d'équipement.

2445 Mais la situation de cette année peut être différente. On a juste à regarder ce qui s'est passé l'an dernier, au niveau de la valeur des propriétés qui ont grimpé beaucoup, il y a plusieurs facteurs qui peuvent influencer.

2450 C'est très difficile, sinon impossible de cibler un paramètre pour déterminer une valeur de propriété.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2455 Mais sans que cette évaluation-là soit faite avec un pourcentage, dire quels sont les critères qui pourraient faire en sorte que ça évolue, ça évolue vers le plus ou vers le moins, dans un endroit de villégiature où il y aurait visuellement des éoliennes.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2460 Donc si je comprends bien la question, madame le Présidente, c'est de considérer qu'il y ait présence d'éoliennes, considérer aussi le mouvement du marché immobilier sur du court-moyen terme, parce que c'est difficile de le prévoir sur du long terme, en tenant compte d'un ensemble de facteurs, c'est ce que vous aimeriez avoir.

2465 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, je pense que ça répondrait aux préoccupations des gens.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2470 OK. Mais sans isoler nécessairement le facteur éolien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2475 Bien, en tenant compte du facteur éolien.

PAR M. ROBERT DEMERS:

Tenir compte, oui, d'accord.

2480

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

La question qui était soulevée aussi dans la lettre de l'avis, qui était une question de l'impact sur la municipalité, quel va être l'impact de la diminution de ces valeurs-là de ces propriétés-là dans le déplacement du fardeau fiscal entre les contribuables d'une même municipalité.

2485

C'est-à-dire qu'à ce moment-ci, s'il y a des gens qui paient moins de taxes pour un budget constant, pour le même budget, il y en a d'autres qu'il va falloir qu'ils paient à leur place. Alors donc, on appelle ça le déplacement du fardeau fiscal, dans le domaine, et il va y avoir cet impact-là, aussi.

2490

Alors quel est l'impact pour la municipalité, combien d'argent elle va perdre dans le projet, dans cette affaire-là. Je comprends qu'elle a peut-être des revenus, mais peut-être que les revenus qu'elle va avoir, elle va les perdre tout simplement à cause du déplacement du fardeau fiscal.

2495

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors la question m'est adressée toujours.

2500

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Je m'emporte, je m'emporte!

2505

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va attendre l'évaluation que vous allez demander. Alors si c'est possible d'avoir l'information le plus tôt possible, pour que ça puisse servir aux gens pour la deuxième partie.

2510

PAR M. ROBERT DEMERS:

C'est noté.

2515

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

Alors on va passer à l'ATR.

2520 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Juste un petit commentaire, c'est un commentaire, c'est pas une réponse, sur les effets sur les municipalités. Je peux vous dire que les ententes avec les municipalités et Northland Power vont contribuer à presque deux cent mille dollars (200 000 \$) chaque année aux municipalités, et ça va dépendre du nombre de turbines dans chaque municipalité.

Pour une petite municipalité, je sais que c'est assez un montant qui est significatif, j'ai parlé aux maires.

2530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors vous donnerez cette information-là à l'expert qui va faire l'étude. Merci.

2535

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2540 Monsieur Tanguay.

Alors hier soir, il a été question de l'évolution justement du marché, c'est quoi les attentes de la clientèle qui vient, le tourisme ici. Pourriez-vous nous entretenir sur ce sujet-là.

2545 **PAR M. SYLVAIN TANGUAY:**

Oui, je vais vous entretenir à grands traits, parce que bon, d'une part, je vais m'inspirer d'une présentation que j'ai faite à pareille époque l'an passé, en fait au début de juin l'an dernier, pour les parcs de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Valleau.

2550

D'abord faut dire, l'industrie touristique en Gaspésie, c'est entre sept cent cinquante (750 000) et huit cent cinquante mille (850 000) visiteurs annuellement, c'est des retombées économiques de l'ordre de deux cents (200 M \$/a) à deux cent trente millions par année (230 M \$/a).

2555

Les projections de développement touristique pour les prochaines années, je dirais d'ici 2015, sont de l'ordre de retombées pouvant atteindre ou devant atteindre autour de trois cent trente millions (330 M \$) annuellement, et dans les plans de développement envisagés, le développement éolien ne constitue pas un produit touristique. On va positionner ces dimensions-là d'abord.

2560

2565 D'autre part, selon les différentes recherches qu'on a faites et les collaborations aussi qu'on a faites avec les gens de Tourisme Québec, une des constantes qui se dégage, lorsqu'on parle que l'éolien a un impact positif sur le tourisme, parce qu'il y a des gens qui prétendent ça et avec raison, il y a des endroits où ça a un impact, effectivement, positif, on parle de parcs éoliens de mille (1000) installations et plus, avec une organisation touristique. Ce sont des lieux qui sont organisés, structurés pour recevoir des touristes et pour agrémenter une visite et donc, créer une situation touristique.

2570 Ce n'est pas le genre d'univers que l'on compte créer et développer en Gaspésie. En Gaspésie, on parle de créer des parcs éoliens qui sont de l'ordre de soixante (60) à cent cinquante (150) installations disons, grosso modo, assez éparses sur les territoires désignés. De cette façon-là, ne nous leurrions pas, on n'est pas dans une situation où on peut avoir un impact touristique positif, on n'est pas dans une situation où on crée un produit touristique.

2575 La Gaspésie est une région qui est caractérisée par ses paysages; les gens viennent en Gaspésie, tous les sondages qu'on fait, nous, année après année, sur tout le réseau d'accueil touristique du territoire, année après année, les gens nous indiquent que la raison pour laquelle ils viennent en Gaspésie, c'est d'abord pour la beauté des paysages. Et les proportions sont faramineuses, là, on parle de soixante-dix (70 %), soixante-cinq (65 %) à quatre-vingts pour cent (80 %) de nos visiteurs qui viennent pour ces considérations-là d'abord. Il y a d'autres considérations qui viennent par la suite, mais l'appel touristique, la raison pour laquelle les gens viennent nous voir, c'est lié à la beauté des paysages.

2585 On est assez gâté, parce qu'en plus, ces paysages-là sont protégés en grande partie par la présence de parcs nationaux, mais ça forme un tout, la Gaspésie.

2590 Si d'aventure, et c'est l'aventure dans laquelle nous sommes, et c'est assez compliqué de croire qu'on va être en mesure de bloquer ou de rediriger quoi que ce soit des ambitions et des projets qui sont avancés, mais il n'en demeure pas moins qu'établir les parcs éoliens comme c'est la façon actuellement et pour le futur, l'impact touristique ne pourra qu'être négatif. Et ça, qu'on le regarde de quelque façon que ce soit.

2595 Et puis dans les différentes analyses que l'on a pu vérifier, une région touristique dont l'achalandage est basé sur la beauté des paysages, inévitablement, la question éolienne devient une menace à l'intégrité du territoire et une menace à l'industrie touristique, inévitablement.

2600 Cependant, il y a des solutions à ça. Il y a des lieux, en Gaspésie, il y a des lieux où on peut penser à créer une situation éolienne et touristique. Il a été souvent mentionné le cas de Murdochville cet après-midi, je pense qu'il en a été aussi question hier, Murdochville a toujours été un milieu industriel, de par la mine Noranda, c'était d'abord une ville minière, et ça s'est développé comme tel.

2605 Penser aujourd'hui que l'on pourrait, sur Murdochville, je sais pas qu'est-ce que les études pourraient signifier à cet égard-là, mais que l'on pourrait concentrer, dans un lieu comme Murdochville, à l'intérieur des terres, un parc éolien d'une densité d'installations suffisamment nombreuses, avec les ingrédients d'interprétation et de visite, et tout ça, on pourrait de cette façon-là créer une situation touristique.

2610 Pour ce qui est de tout ce qui touche la côte du territoire, l'intervention éolienne ne peut que détériorer le paysage.

2615 Disons que j'irai grosso modo comme ça. Si vous avez des questions, je pourrai m'avancer davantage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2620 Alors de toute façon, ce soir, on va regarder avec les municipalités, MRC aussi, toutes les possibilités d'intervention pour protéger des espaces, pour permettre justement la coexistence de différents types de développement mais dont le tourisme, qui est une force pour la Gaspésie, mais aussi les autres types de développement, on va regarder ça, tous les outils possibles qu'on peut mettre en place.

2625 Parce qu'individuellement, les gens peuvent pas, mais peut-être que collectivement, avec leur municipalité, bien, on va voir qu'est-ce qu'on peut faire avec ça.

PAR M. SYLVAIN TANGUAY:

2630 Je pense qu'un des éléments qu'il faut considérer lorsqu'on traite la question éolienne, on n'est pas en train, là, d'installer des installations, de créer des situations qui vont être là pendant un (1) an, deux (2) ans, trois (3) ans. Tantôt, on parlait de comité consultatif, c'est très intéressant, mais il a été aucunement mention de quelque raison que ce soit qui pourrait permettre le démantèlement d'un parc éolien; mais c'est une des dimensions qui devra être aussi envisagée, selon les considérations que ça peut avoir sur une population ou sur une industrie parallèle, ou etc. Mais ces éléments-là ne sont pas établis à ce moment-ci. Mettons que j'en fais une question.

2640 D'autre part, puisqu'on parle d'interventions qui ont une portée à très long terme, pourquoi, au lieu de faire comme on fait aujourd'hui, et comme on fera à la fin du mois, et comme on fera peut-être dans un (1) an, dans deux (2) ans, dans trois (3) ans, on va se retrouver autour de nos tables ici à discuter, ici ou ailleurs en Gaspésie, à discuter d'un lieu comme ici, où on va planter une centaine d'installations et là, on va se poser toutes sortes de questions sur les impacts environnementaux de cette installation-là, alors qu'on va en avoir installé une autre gang vingt-cinq kilomètres (25 km) en aval ou en amont, peu importe.

2650 Mais il faut se poser la question sur l'ensemble du territoire, arrêter de se poser la question sur: On fait une installation là d'une centaine d'éoliennes et après ça, dans un an, on va faire une autre cinquante (50) installations, cinquante kilomètres (50 km) plus bas. On n'y arrivera pas de cette façon-là, on se comprendra pas de cette façon-là.

2655 Il faut qu'on soit en mesure d'avoir une vue d'ensemble de l'aménagement du territoire, considérant cette nouvelle donnée-là, qui est l'installation de parcs éoliens. On peut pas vivre autrement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2660 Ce message-là a été livré par plusieurs personnes hier soir, le besoin d'avoir une vision d'ensemble pour être en mesure de, justement, protéger certains espaces et se donner des règles où on a une vision de qu'est-ce qui s'en vient dans l'avenir, aussi. Ça, vous n'étiez pas là hier, mais je peux vous dire que ça a été véhiculé, le message, très clairement par plusieurs personnes.

PAR M. SYLVAIN TANGUAY:

2665 Le message a aussi été repris, enfin il me semble, de mémoire, dans le rapport de la commission concernant les audiences qui se sont tenues l'année dernière, au mois de mai, au mois de juin, pour les parcs de Baie-des-Sables et L'Anse-à-Valleau, qu'on devait voir plus largement.

2670 Mais les recommandations de la commission, elles sont appliquées de quelle façon, elles sont prises en considération de quelle façon...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2675 Ce message-là avait aussi été livré dans les rapports de Murdochville, sur l'impact d'avoir une vision d'ensemble.

Monsieur Talbot, est-ce que vous avez des points à ajouter là-dessus?

2680

PAR M. DENIS TALBOT:

2685 Écoutez, je peux juste répéter ce que j'ai dit hier, il y a eu une décision gouvernementale concernant en particulier le premier appel d'offres et en 2004, l'ensemble des projets ont été connus.

Là, nous autres, au ministère, on n'a jamais eu le mandat d'arrêter ça et de regarder ça dans l'ensemble. Je dis pas que c'est pas quelque chose qu'il faudrait qui se fasse, par contre, il

2690 faudrait trouver des avenues, ça prendrait une collaboration de différents ministères, je sais pas quelle forme ça pourrait prendre, actuellement.

Là, on est pressé, il y a des projets qui rentrent un après l'autre, et on nous demande d'évaluer ça et d'approuver ça rapidement. C'est pas évident, là.

2695 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2700 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Talbot, en fait actuellement, ce qu'on comprend, c'est qu'il y a un plan régional de développement pour les terres publiques?

2705 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Pour la Gaspésie et la MRC de Matane, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2710 Par contre, actuellement, le projet dont on parle est surtout en terres privées, donc à ce moment-là, c'est les MRC, c'est les municipalités qui gèrent le territoire, c'est ce qu'on peut comprendre?

PAR M. DENIS TALBOT:

2715

Oui, exact. Mais sauf que les MRC se dotent de plus en plus, les MRC hôtes de parcs d'éoliennes se dotent d'un règlement de contrôle intérimaire, dont madame pourra faire état plus en détail.

2720 Mais plusieurs règles, là-dedans, sont tirées assez directement de ce qui se passe au niveau du PRDT, en terres publiques.

2725 Et comme je rajoutais hier, là on parle d'un deuxième appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW), et puis on a vu récemment, la semaine passée entre autres, que les sept (7) MRC de la Côte-de-Beaupré, bien ça, ils le voient venir d'avance et puis ils sont déjà en train de procéder à des mégazonages de leur territoire, justement afin de protéger leurs paysages. Là, on parle de projets qui vont être déposés en 2007, alors ça laisse une marge de manœuvre.

2730 Et puis pour la Gaspésie, bien, il y en aura pas infiniment d'autres, là on est disons dans le cœur, il y en a quelques-uns qui s'en viennent encore, on parle de Mont-Louis, Gros-Morne, Les Méchins, Carleton. C'est pas mal ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2735 Monsieur Talbot, par contre c'est pas tous des projets qui font partie de l'appel d'offres, il y en a aussi...

PAR M. DENIS TALBOT:

2740 Il y a autre chose, c'est ça. Il y a des projets dans l'appel d'offres, je parle surtout pour l'appel d'offres parce que c'est des choses qui sont, comment dire, qui sont plus prévisibles, qui sont plus encadrées, qui obéissent à des règles assez précises.

2745 Mais il y a eu des projets hors appel d'offres, également. La différence étant que c'est des contrats gré à gré, signés avec Hydro-Québec Production plutôt que de répondre à un appel d'offres de Hydro-Québec Distribution. Là, on parle à ce moment-là des trois (3) projets de Murdochville, les deux (2) qui sont en fonctionnement, celui qui est en évaluation, on parle du projet de Sky Power à Rivière-du-Loup qui est quand même à l'étude préliminaire, je dirais, depuis plusieurs années, et on parle de l'agrandissement du site de Matane, du parc Le Nordais, qui est arrivé assez récemment. Ça fait le tour.

2750

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

2755

PAR M. SYLVAIN TANGUAY:

Pour monsieur Talbot, lorsque vous nous parlez des parcs de Gros-Morne, Mont-Louis, L'Anse-à-Valleau aussi probablement, Carleton, ces parcs-là sont désignés, c'est réglé? Il y a pas de retour là-dessus, c'est ça que je comprends?

2760

PAR M. DENIS TALBOT:

2765 Bien, c'est des projets qui ont fait l'objet, peut-être que mon collègue du MRN pourra en dire plus là-dessus, mais c'est des projets qui ont été retenus dans le cadre de l'appel d'offres, suite à un décret gouvernemental.

2765

C'est des projets pour lesquels il y a des contrats qui ont été signés ou qui vont se signer avec Hydro-Québec Distribution. C'est des projets qui sont déjà pris en compte dans l'approvisionnement d'électricité du Québec.

2770

C'est sûr que chacun de ces parcs-là peut faire l'objet d'optimisation, pour le plan visuel et tout ça, mais au-delà de ça, en tout cas nous, au ministère, on n'a pas le pouvoir de changer cet état de fait, pour l'instant.

2775 **PAR M. SYLVAIN TANGUAY:**

Et y a-t-il quelqu'un qui l'a?

2780 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Lacasse va nous donner une vision d'ensemble de ce qu'on a déjà et de ce qui pourrait arriver.

2785 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Oui, vous m'avez demandé ça hier, madame Journault, donc j'ai trouvé, à la page 6 du rapport du BAPE de L'Anse-à-Valleau-Baie-des-Sables, un portrait complet que j'ai validé, donc le portrait existe déjà.

2790 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous l'avez, non, pas sur acétate?

2795 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Non, j'ai le rapport papier devant moi, c'est tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2800 Est-ce que c'est représenté sur une carte ou bien non, dans le rapport?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Non.

2805

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'est le tableau 1, à la page 6.

2810 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2815

Ce document-là est déjà déposé?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

2820 Oui, oui, c'est un rapport du Bureau d'audiences publiques de l'environnement qui est
publié.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2825 On va déposer le tableau.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

2830 Et puis concernant un portrait donc du développement éolien dans le Bas-Saint-Laurent-
Gaspésie, j'ai fait quelques calculs rapides, et puis en prenant les huit (8) projets du premier
appel d'offres et le projet de Sky Power à Rivière-du-Loup et le parc Le Nordais existant, donc ça
nous donne, pour treize cents mégawatts (1300 MW) de capacité installée, ça nous donne, si on
prend les superficies moyennes des parcs de L'Anse-à-Valleau et Baie-des-Sables, qui sont
d'environ cinquante kilomètres carrés (50 km²), ça nous donne environ, si on les mettait côte à
2835 côte, quatre-vingt-douze kilomètres (92 km) de long de parcs consécutifs, sur une route qui, elle,
en fait, de Rivière-du-Loup à Gaspé, en revenant à Mont-Joli, neuf cent soixante et un (961 km).
Ça veut dire à peu près dix pour cent (10 %) du trajet, soit moins de cinquante (50) minutes sur
un trajet qui en prend plus de onze (11) heures.

2840 Et là, ça ne veut dire qu'on verrait tous ces parcs-là, non plus, lorsqu'on passerait à côté.
Donc je pense que ça relativise les choses un petit peu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2845 Complément d'information?

PAR M. SYLVAIN TANGUAY:

2850 Oui. Ça relativise pas grand-chose, en fait. Que l'on considère que dix pour cent (10 %) du
parcours est occupé par des parcs éoliens, et qu'on les retrouve d'une façon successive selon
l'itinéraire, fait en sorte que d'un point de vue touristique, à part un effet négatif, ça présente pas
beaucoup d'intérêt.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2855 Alors est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions par rapport à l'ATR?

Ça va? Alors merci, monsieur Tanguay.

2860 **PAR M. SYLVAIN TANGUAY:**

Merci beaucoup.

2865

**SUITE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS
JEAN-CLAUDE BOUCHARD**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2870

Monsieur Jean-Claude Bouchard.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

2875

Bonjour madame le Présidente et bonjour aussi tout le monde.

2880

J'aimerais, moi, tout simplement souligner un point que je trouve surprenant. Le rapport principal et son addenda font mention du parc Le Nordais qui regroupe cinquante-sept (57) éoliennes, soixante-quinze mégawatts (75 MW) installés, à Saint-Ulric et Saint-Léandre c'est-à-dire, le lieu où on prévoit installer cent (100) éoliennes supplémentaires. Et puis il est dit à un moment donné, quelque part au rapport, ils concluent même:

2885

"Il est difficile de statuer sur la valeur positive ou négative du cumul régional des éoliennes, cela étant très variable d'un individu à un autre."

2890

Or, comment peut-on s'expliquer que sur les cartes finalement du projet ne figurent même pas les cinquante-sept (57) éoliennes existantes? Comment peut-on parler d'effets cumulatifs, et de cumul et tout, des mots, mais sans mettre les moyens pour pouvoir se faire une idée de cet élément-là qui m'apparaît fondamental.

2895

Depuis hier, aujourd'hui encore, on parle de plan d'ensemble mais – je suis architecte, moi. Quel architecte va faire un plan sans plan d'ensemble, quel architecte va aller bâtir une toilette là, une chambre là et un salon en arrière! Moi, je trouve ça incompréhensible, si ce n'est une volonté politique d'aller vite, en tout cas, et etc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Là, on reçoit ça comme une question.

2900

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Non, non, j'ai pas terminé!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2905 Bien, je veux juste vérifier si, effectivement, la carte ne tenait pas compte des éoliennes existantes.

Monsieur Demers.

2910 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Bien d'abord, il faut apporter une nuance, c'est pas comme construire un immeuble, là, c'est pas des pièces qui sont nécessairement rattachées et qui se doivent d'être rattachées entre elles; les parcs éoliens peuvent être indépendants, à ce niveau-là.

2915 C'est qu'on a eu une question qui nous a été soulevée dans le cadre de l'avis, de l'analyse de recevabilité du projet, et dans le rapport complémentaire, on nous demandait de venir localiser, de tenir compte, au niveau des impacts cumulatifs, et si on regarde au niveau du rapport, les impacts cumulatifs tiennent compte du projet de Baie-des-Sables, tiennent compte du projet qui fait l'objet de l'étude cette semaine, et tiennent compte du projet Le Nordais qui était connu, la portion du projet Le Nordais qui était connue au moment où nous avons effectué l'étude d'impact.

2925 La deuxième portion de Le Nordais, ça a sorti par la suite, on n'était même pas au courant de ça.

Et sur ce dossier-là, mis à part les éoliennes de Le Nordais, partie projet existant, projet Baie-des-Sables, on ne pouvait pas non plus tenir compte de la localisation de ces éoliennes, parce qu'au moment de notre analyse, cette localisation n'était pas gelée encore.

2930 Donc en résumé, au rapport complémentaire, à la dernière page du rapport, vous avez une carte qui présente ici, "Aménagement parcs éoliens", bon, étude d'impact sur l'environnement, où on retrouve le projet de Baie-des-Sables, qui est en rose, notre secteur à l'étude en blanc, et le secteur en vert, la partie occupée par le projet Le Nordais.

2935 Donc les impacts cumulatifs qui ont été traités, c'est au niveau agricole, on a traité de superficie d'ensemble tenant compte de l'ensemble des trois (3) projets; au niveau des oiseaux, on a tenu compte de l'ensemble des trois (3) projets aussi; au niveau visuel, on en a traité aussi.

2940 D'ailleurs, les simulations visuelles qui ont été faites à partir de la route 132, à Saint-Ulric, c'est le point où le projet serait accessible visuellement, s'il y avait des éoliennes du projet Le Nordais qui sont présentes là, elles seraient présentes sur cette photo-là, parce que c'est une photo du milieu initial qui a été prise, à laquelle on a superposé le projet qui fait l'objet de l'étude de cette semaine.

2945

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Bon, disons que c'est sûr que moi, en réalité, finalement, je faisais plus mention du parc Le Nordais existant avec ses cinquante-sept (57) éoliennes.

2950

Nous, finalement, on est du public, disons, on n'a pas toutes les données, et on doit se faire, je pense en tout cas, puisqu'on est consulté, on est informé, maintenant on est consulté, on doit se faire une idée quand même d'un projet d'ensemble; parce qu'en principe, finalement, une intelligence aime appréhender un ensemble des choses.

2955

Alors moi, disons que je me dis, comment peut-on se faire une idée du cumul si on n'a pas une carte, c'est possible que ça apparaisse sur les photos d'ensemble, par contre au niveau de la carte comme telle, on ne les a pas, et puis moi, finalement, je trouve ça incompréhensible et en même tant inacceptable.

2960

Et puis là, disons que je demande: Allez-vous produire cette information-là, une carte où on voit distinctement les cent quarante et un (141) sites d'éoliennes projetées et les cinquante-sept (57) sites d'éoliennes existantes? Je ne parle de celles nouvelles d'Axor qui se sont ajoutées et qui, bien sûr, étaient imprévisibles.

2965

Je parle même pas ici, finalement, du parc de Baie-des-Sables qui, on sait quand même, seront en continuité, on aura – en réalité, c'est sûr qu'ici, on parle seulement du projet de Northland Power, mais on sait très bien que dans la région de Matane, il y aura un parc éolien pour un touriste, pour un citoyen, qui sera un regroupement de deux cent quatre-vingt-dix (290) éoliennes.

2970

Mais là, quand même, moi finalement, je me limite aux secteurs Saint-Ulric et Saint-Léandre, je parle même pas ici du rajout de Axor. Mais moi, je demande à avoir une carte où on voit, finalement, les sites projetés bien sûr du présent projet, également les sites des cinquante-sept (57) éoliennes existantes.

2975

Moi, je conçois pas qu'on n'ait pas eu ça dès le départ, dans l'étude d'impact. Moi, j'aurais terminé à ce niveau-là.

2980

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Bouchard, peut-être pour votre information, on a reçu hier un document qui a été déposé par le ministère d'Agriculture, Pêcheries et Alimentation, c'est la cote DB.5. Donc si vous allez à l'arrière, la cote DB.5.

2985

Il y a une carte, une vue d'ensemble des quatre (4) projets d'éoliennes, donc on a le projet de Baie-des-Sables, celui qu'on dit qui est actuellement, donc à Saint-Ulric, le parc d'Axor

qui est en séance d'information, et aussi, quel est le quatrième, celui du Nordais qui est existant actuellement.

2990

Donc on a l'emplacement d'éoliennes. Par contre, je suis pas convaincu que l'emplacement est exactement ce qu'on a actuellement pour le parc de Northland Power, je pense qu'il y a eu des changements qui ont été apportés. Mais on a déjà, en tout cas, au moins une localisation, on voit un peu le nombre de petits carrés, ça donne une idée un petit peu de la quantité d'éoliennes.

2995

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Est-ce que c'est récent comme document, ça?

3000

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, ça a été déposé hier.

3005

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

OK. En tout cas, ça arrive tard.

PAR LE COMMISSAIRE:

3010

Ça arrive tard, mais on peut toujours...

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

3015

Et ça, c'est fait par le ministère?

PAR LE COMMISSAIRE:

Par le ministère d'Agriculture, Pêcheries et Alimentation.

3020

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Oui, d'accord.

3025

Mais c'est sûr que moi, écoutez, je reproche quand même au promoteur et à son consultant de ne pas avoir fait une carte où on aurait vu l'ensemble de ces éléments-là. Parce que moi, finalement, je trouve qu'ils sont tout à fait significatifs, c'est-à-dire importants parce que finalement, on parle d'une machine similaire qui va venir affecter et la vie des gens, et le paysage, et tout.

3030

Alors moi, disons, j'aimerais que le promoteur, si possible, et puis finalement avant la fin de l'audience, et puis avant la production des mémoires, qu'on ait ça, parce que je considère, moi, que c'est une information manquante.

3035 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3040 Monsieur Pergat, et ensuite, on va aller du côté du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, pour savoir si dans l'avenir, ça va être demandé aux promoteurs de nous présenter une vision globale, incluant ce qui existe déjà dans une région, si les directives vont inclure cet aspect-là. Par la suite.

On va entendre monsieur Pergat, avant.

3045

PAR M. VICTOR PERGAT:

3050 Premièrement, je veux dire que Northland Power a commencé il y a deux (2) ans à avoir des réunions avec les municipalités, et puis juin 2005, on a fait une séance d'information, on a démontré plusieurs cartes, tout ça, et il y avait beaucoup de monde qui était là, de Saint-Ulric, Saint-Léandre, et c'était jamais posé comme question. Alors pour dire que c'est trop tard qu'on a déposé hier, si on nous le demande, on le fait le plus tôt possible.

3055 On va le faire, on va le refaire, parce qu'on a fait ça avant. Mais j'espère que les citoyens et les gens qui sont présents me croient, quand je dis, je veux travailler avec vous, et pas nous accuser qu'on cache quelque chose.

3060 Nous, on est prêt à démontrer les choses qu'on a accès à l'information, on peut les mettre sur les cartes pour démontrer. Mais la dernière séance, c'est juin 2005, c'est huit-neuf (8-9) mois, personne nous a demandé pour une telle carte, ni la municipalité, ni les gens qu'on a visités, qu'on visite.

3065 Alors oui, on va faire la carte. Mais je veux juste préciser que c'est pas la première fois qu'on est ici, qu'on est ici depuis deux (2) ans, s'il y a des questions, j'espère que les gens vont venir nous demander, au lieu d'attendre un appel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Demers.

3070

PAR M. ROBERT DEMERS:

Précision rapide. C'est que dans ce que je parlais tantôt, dans les questions et commentaires, ce qui avait été demandé, c'est une carte où on retrouvait ces plans-là.

3075

Par contre, dans le rapport initial, dès le tout début du projet, dans notre rapport principal, première version, vous retrouvez, à la section 11 du rapport, page 236 et suivantes, les effets cumulatifs, on regarde au niveau de l'agriculture:

3080

"Les effets potentiels du projet se cumulent à ceux du parc éolien déjà existant, soit le parc Le Nordais, et se cumuleront éventuellement au projet du parc éolien de Baie-des-Sables."

Il faut se mettre au moment de l'étude.

3085

"Le parc Le Nordais est déjà établi dans le secteur depuis plusieurs années, aucun problème important de cohabitation..."

Qui nous avait été signalé lors des audiences. Et on dit:

3090

"Selon les données obtenues, environ dix-sept hectares (17 ha) auraient été touchés pour ce projet, constituant moins de un pour cent (1 %)."

Ça, c'est au niveau agricole. On a la même chose au niveau du sonore, on a considéré le projet Le Nordais. On a la même chose au niveau des oiseaux, on a considéré le projet Le Nordais. Au niveau de l'économie régionale, le projet Le Nordais est aussi considéré à l'intérieur de ça. Qualité du paysage aussi.

3095

Donc dès la phase initiale, le rapport principal, ces éléments-là étaient identifiés, sur le projet Le Nordais qui était plus connu à ce moment-là, c'était un projet qui était déjà en place. Merci.

3100

PAR LA PRÉSIDENTE:

En tout cas, on comprend que les gens veulent avoir une vue d'ensemble, c'est ça qu'on a compris depuis, en tout cas, qu'on a commencé hier.

3105

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Oui, je peux dire une chose peut-être brièvement, c'est que moi, comme citoyen, à un moment donné, j'ai un rapport épais comme ça, je veux savoir si, en quelque sorte, je suis affecté; où vais-je le voir, sur une carte, bien sûr. Sinon, comment pourrais-je savoir si je suis affecté ou non.

3110

Et puis cette carte, moi, je la considère incomplète. C'est tout.

3115

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors la carte qu'on a reçue hier, on va se charger de l'installer sur le mur au moins, pour que les gens aient une vision d'ensemble.

3120

Mais le ministère, pour que ce soit inclus dans les directives, bien, il faut que ça nous soit repassé comme message, lorsque vous avez à faire les mémoires, parce que nous, on reprend les messages qui nous sont livrés par les gens, et on l'inscrit dans nos rapports.

3125

Si j'ai posé la question à monsieur Talbot, c'est parce que c'est le ministère qui écrit techniquement ce que le ministre veut livrer comme directives, mais c'est à lui, ça lui appartient.

Je sais pas si vous avez d'autre chose à dire sur ça?

3130

PAR M. DENIS TALBOT:

Non. Je pense qu'effectivement, on pourrait être un peu plus exigeant à ce niveau-là, de décrire davantage, de façon plus précise les projets qui sont connus, mais ça dépend de la période. Si on parle de maintenant, par exemple le nouveau projet d'Axor, il fait l'objet d'une période d'information publique aussi, donc il est pas mal plus connu, mais ça, c'est maintenant; au moment où les documents ont été produits, c'était pas le cas.

3135

Mais on peut le demander, à partir du moment où les projets sont connus, je pense qu'il y a moyen, relativement facilement, si l'information est disponible et publique, d'aller la chercher et de la transposer sur des cartes, ce qu'on pourrait demander dans le cadre des projets futurs.

3140

PAR LA PRÉSIDENTE:

On comprend qu'il y a un besoin de coordination et de très bonne information au niveau des municipalités et des MRC, pour avoir une vue d'ensemble et définir, justement, qu'est-ce qui est acceptable et qu'est-ce que les gens estiment que ça reçoit moins l'assentiment.

3145

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Et quels sont les impacts, aussi, bien sûr.

3150

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

3155

GHISLAIN LAMARRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

3160

Bon, monsieur Steeve Gendron, qui est inscrit, est-ce que monsieur Gendron peut venir ce soir?

PAR M. STEEVE GENDRON:

3165

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3170

D'accord. Alors je vais demander, les gens qui sont inscrits et qui ne peuvent pas revenir ce soir, est-ce qu'il y en a dans la salle?

Oui, si vous voulez vous présenter, vous êtes inscrit.

3175

Il y avait monsieur Ghislain Lamarre.

PAR M. GHISLAIN LAMARRE:

3180

Bonjour. Ma question est la suivante: Quels sont les effets des bruits, des ondes et des champs magnétiques sur la santé, à long terme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3185

Cette question-là va être – vous pouvez pas revenir ce soir et puis le médecin, le docteur Pouliot, va être ici ce soir spécifiquement pour répondre à cette question-là.

Bon, on peut aller chercher l'information quand même du côté du promoteur, et ce qu'on peut faire, c'est vous envoyer les pages de transcription, c'est ce qu'on peut prendre comme arrangement.

3190

PAR M. GHISLAIN LAMARRE:

OK.

3195

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça vous conviendrait, ça?

PAR M. GHISLAIN LAMARRE:

3200

Parfait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3205

Alors on va entendre le promoteur, puis si vous avez des questions particulières par rapport à la santé, même si vous en avez deux-trois-quatre (2-3-4), allez-y, parce que ça va être consacré à cet aspect-là en tout cas une partie de la soirée, ça fait que dites-nous-les toutes, et puis on va vous demander d'y répondre si vous pouvez, et on les reposera ce soir, on va les prendre en note.

3210

PAR M. GHISLAIN LAMARRE:

3215

Parce que la question, moi, c'était surtout la distance des résidences avec les éoliennes, plus elle est grande, moins l'impact est grand, et en tout cas, c'est là-dessus que je voudrais des précisions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3220

D'accord.

PAR M. GHISLAIN LAMARRE:

En tout cas là-dessus, ce serait tout.

3225

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors on va vous entendre, et soyez assuré que ce soir, on va avoir aussi des questions sur cet aspect-là.

3230

Allez-y!

PAR M. ROBERT DEMERS:

3235

Je vais y aller d'une façon générale, si vous le permettez, et certains éléments qui sont relatifs au bruit pourront être plus en détail par notre spécialiste, Martin Meunier, qui est ici ce soir.

3240

Donc on pourrait présenter peut-être l'acétate, ça aiderait les gens à suivre. Au niveau des champs magnétiques, selon Hydro-Québec – et les numéros que vous avez à côté, ça fait référence à certains documents – les champs électriques et magnétiques ne semblent avoir

aucun effet néfaste sur la santé, la productivité, la fertilité, la reproduction et le comportement du bétail exposé.

3245 L'exposition à court et à moyen terme n'entraîne pas de symptômes, ni de signes cliniques détectables, maux de tête, fatigue chronique, étourdissements.

3250 Il est peu probable que l'exposition aux champs électriques et magnétiques aux intensités existantes en milieu résidentiel et en milieu de travail entraîne un problème de santé, augmentation du risque de cancer, même chez les personnes les plus exposées.

3255 Donc ce qui existe déjà dans les milieux résidentiels, dans les maisons. À l'intérieur des maisons, les champs magnétiques des lignes de transport sont très faibles par rapport aux champs magnétiques des appareils électroménagers. Ça, c'est les différents éléments qui ont été regardés du côté champs magnétiques.

3260 On va aller avec l'effet, une autre composante, l'effet stroboscopique qu'on parle, qui peut influencer, même affecter au niveau mental les gens. Les conditions qui sont nécessaires simultanément pour remarquer un effet, d'abord ça prend du temps clair, aucun nuage; il faut qu'il y ait du vent, donc qu'il y ait rotation au niveau de l'éolienne comme telle. Il y a une question d'orientation du soleil par rapport à l'éolienne portant l'ombre sur un lieu d'habitation ou de travail, et l'orientation des fenêtres vers l'éolienne.

3265 Donc ça prend cet ensemble de facteurs là simultanément pour avoir un effet stroboscopique. La projection d'ondes, donc l'effet stroboscopique, n'est perceptible qu'à proximité des éoliennes et n'engendre aucun risque pour la santé humaine. Très peu probable que le vent, donc le rotor, suive le mouvement du soleil.

3270 L'effet des ombres est négligeable sur les humains, car en moyenne, son influence est de deux cent cinquante mètres (250 m). La hauteur du moyeu de l'éolienne influence peu la projection d'ombre.

3275 Donc ça, c'est les éléments qui ont sorti d'une étude danoise et de deux (2) études, en fin de compte, que vous retrouvez citées ici, dans le bas de la page. Donc ça, c'est pour ces deux (2) composantes-là.

Question de son de basses fréquences par rapport aux éoliennes, ou infrason, je passerais la parole à monsieur Meunier, si vous permettez, qui est le spécialiste en acoustique.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3280 Oui, bonjour.

3285 Donc la question s'adressait pas nécessairement spécifiquement aux basses fréquences, mais je peux l'aborder aussi. Donc les effets que peut avoir le bruit sur la santé, une revue assez exhaustive a été faite par l'Organisation mondiale de la santé, donc ce que je peux dire à cet effet, c'est que l'OMS font des recommandations en ce qui a trait au bruit, et ce qu'on peut y lire par exemple, c'est à l'extérieur d'une chambre à coucher, on demande un niveau sonore de quarante-cinq (45) dBA, donc à l'extérieur d'une maison.

3290 Les normes, les critères de bruit qu'on a suivis dans le projet ici sont ceux du ministère de l'Environnement du Québec, le MDDEP, qui sont de quarante décibels (40 dB) la nuit et quarante-cinq (45) dBA le jour. Donc les critères que l'on suivait sont plus contraignants, si on veut, de ce qui apparaît dans les valeurs guides de l'Organisation mondiale de la santé, ce qui permet de dire que les effets sur la santé devraient être négligeables.

3295 En ce qui a trait aux basses fréquences, c'est souvent un point qui est soulevé dans les projets éoliens, moi, en ce qui me concerne, j'ai jamais vu ce point-là soulevé pour d'autres projets, ce que je crois comprendre dans les littératures, c'est que les premières générations si on veut d'éoliennes étaient plutôt petites, donc elles généraient beaucoup de bruit, là on s'est mis à grossir les modèles d'éoliennes, donc on a anticipé les problèmes qui pouvaient survenir à basses fréquences, ce que j'ai lu, c'est que les premières éoliennes étaient de type sous le vent, ils appellent ça "down wind", c'est-à-dire que le vent arrivait sur l'éolienne, traversait la structure et ensuite allait frapper les pales. Tandis que maintenant, l'éolienne fait face au vent, donc le vent arrive sur les pales pour ensuite traverser la structure.

3300 Ce que ça faisait, la situation antérieure, c'est que le vent arrivait sur la structure, il y avait de la turbulence derrière, et la pale allait frapper cette turbulence, donc générait un genre de battement qui était assez important. Ce qu'on lit maintenant dans la littérature, il y a pas de niveau important de basses fréquences qui sont générées par les éoliennes de nouvelle génération, donc c'est pas un problème du tout, les basses fréquences, pour un parc éolien.

3305 Donc ça complète ma réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3315 C'est un début de réponse.

3320 En ce qui concerne la santé, vous avez fait une présentation, pouvez-vous nous dire, lorsqu'on revoit l'impact au niveau des champs électriques et magnétiques, ça se compare à quoi par rapport à des lignes à haute tension, les chiffres, là?

PAR M. ROBERT DEMERS:

3325 Je peux pas vous donner les valeurs des champs magnétiques, mais il faut penser que tout ce qui est relié aux projets d'éoliennes, c'est des lignes qui sont à trente-quatre point cinq kilovolts (34,5 kV).

3330 Quand on parle de problématique de santé, effet sur le cancer, on fait référence aux lignes importantes d'Hydro-Québec, on parle de lignes à sept cent trente-cinq (735) kV, donc qui sont quand même de l'ordre de dix-huit (18) fois, si vous voulez, plus importantes.

3335 Trente-quatre point cinq (34,5 kV), ça se compare à peu près à ce qui circule au niveau de l'ensemble des milieux résidentiels ou agricoles, qui sont de l'ordre de vingt-cinq (25) kV. Donc ça, c'est le réseau de distribution d'Hydro-Québec à travers les différentes rues, différentes routes, c'est du vingt-cinq (25) kV, donc ça se compare à peu près à ces valeurs-là, et c'est très différent des super lignes à sept cent trente-cinq (735) kV ou même les lignes à haute tension qu'on retrouve sur le territoire qui vont jusqu'à du trois cent quelques kV.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3340 Et puis les champs électriques et magnétiques sont générés au niveau des lignes, l'éolienne comme telle, est-ce qu'elle en génère une certaine quantité, à votre connaissance?

PAR M. ROBERT DEMERS:

3345 Moi, ce que je peux dire, à ma connaissance, je peux pas répondre à ça, il y a jamais d'éléments semblables qui ont été soulevés dans des études antérieures ou des études qui ont été réalisées, soit du côté américain, soit ailleurs au Canada ou du côté européen.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3350 Donc, c'est à partir des lignes, c'est ça qu'il faut comparer?

PAR M. ROBERT DEMERS:

3355 Et c'est ça qui est le plus près des gens aussi, qui sont susceptibles d'être plus près des gens.

3360 Les éoliennes sont à un minimum de trois cent quelques mètres des résidences, les lignes électriques peuvent passer à côté, et même éventuellement, vont se retrouver sous des lignes aériennes le long des routes.

Donc ça va être des lignes à trente-quatre point cinq (34,5) kV qui vont être jumelées avec des lignes à vingt-cinq (25) kV, qui vont passer le long des routes pour se rendre au poste

3365 de relèvement qui appartient au promoteur qui, lui, va prendre le trente-quatre point cinq (34,5 kV) et l'élever, de façon à embarquer sur le réseau. Je peux pas dire à quel niveau ça va être élevé, parce que le niveau du récepteur, je pense que c'est du deux cent trente (230 kV).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3370

Deux cent trente (230 kV), d'accord.

Oui, complément?

3375

PAR M. VICTOR PERGAT:

3380 Peut-être pour éclaircir un petit peu la question, est-ce qu'il y a de l'électricité magnétique qui est générée dans la nacelle dans les éoliennes, je peux vous dire que le voltage généré, c'est juste neuf cents volts (900 V). Et c'est après ça qu'il y a une augmentation pour la transmission jusqu'à trente-quatre (34) kV.

3385 Alors la génératrice dans la nacelle est vraiment bas, c'est presque comme dans la maison, il y a deux cent vingt volts (220 V) dans le poêle ou quelque chose comme ça. Ici, c'est neuf cents (900 V), c'est pas grand-chose du tout, en comparaison de trente-quatre (34 kV).

Le trente-quatre kilovolts (34 kV) commence aussitôt qu'on augmente, et c'est la transmission, c'est pas les nacelles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3390

Avez-vous des questions sur ces aspects-là?

PAR M. GHISLAIN LAMARRE:

3395

Non, pas pour l'instant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3400 Alors on va sûrement poser d'autres questions ce soir sur la question de la santé, ce qui est relié à la santé, mais les champs électromagnétiques, électriques et magnétiques, c'est ce qu'on nous dit, c'est que c'est comparable à des lignes régulières qui circulent à proximité des rues, des résidences, c'est pas comparable du tout à des lignes à haute tension.

3405 Mais on va regarder tout l'aspect sonore, aussi, ce soir, l'effet stroboscopique, selon l'Organisation mondiale de la santé mais aussi le ministère Santé et Services sociaux, qu'est-ce qu'ils pensent de tout ça.

PAR M. GHISLAIN LAMARRE:

3410 Il y aurait peut-être au niveau de la faune, les champs magnétiques, vu qu'ils sont plus près des éoliennes, est-ce que ça influence.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3415 Bien, vous nous donnez l'occasion d'entendre justement le ministère des Ressources naturelles et Faune, monsieur Fournier qui pourra pas être ici ce soir. Oui, vous pouvez?

PAR M. NELSON FOURNIER:

3420 Oui, je serai ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3425 Monsieur Fournier, quand même, comment ça se répercute, est-ce qu'il y a eu des études qui ont été faites sur la présence d'éoliennes près de zones de confinement par exemple?

PAR M. NELSON FOURNIER:

3430 Au niveau du champ électromagnétique, on a rien de disponible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3435 Mais la présence comme telle d'éoliennes près de zones de confinement, est-ce que ça a déjà été étudié?

PAR M. NELSON FOURNIER:

3440 On a fait faire une revue de littérature sur le bruit, peut-être ce qui était le plus mesuré et étudié, et même dans ce domaine-là, la majorité des études ont portées sur des projets assez importants, genre les vols de l'OTAN, de dérangement donc du caribou, il y a des études pour certains projets d'extraction minière, des projets de ce genre-là, ou encore de tirs balistiques de l'armée canadienne.

3445 Mais c'est des études qui se sont faites, jusqu'à présent, dans des situations où le bruit créé par l'activité était le seul bruit de cause entropique dans le milieu, causé par l'homme.

3450 Dans le cas des éoliennes, il y a pas d'étude de disponible, et ce serait probablement très difficile aussi à faire, parce qu'il faudrait distinguer l'impact de l'éolienne et versus l'impact des autres bruits qui viennent des autres sources de bruit présentes dans le milieu. Il y a des routes, il y a de la présence humaine, il y a des activités, ça devient difficile à valider.

C'est pour ça qu'on a rien qui peut permettre de conclure à l'impact des éoliennes sur la grande faune, au niveau du dérangement par le bruit.

Et puis je sais pas, c'est complet au niveau de la réponse.

3455

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Demers.

3460

PAR M. ROBERT DEMERS:

Juste pour renchérir un petit peu, je pourrais apporter un complément d'information seulement, c'est qu'il y a effectivement peu d'études qui sont effectuées sur le sujet.

3465

Il y a une étude sur le wapiti des Rocheuses en Oklahoma qui a été faite en relation avec un projet éolien, le wapiti peut ressembler quand même à nos bêtes, orignal ou chevreuil si vous voulez, avec des systèmes de colliers émetteurs. Il y a aucun wapiti, lors de cette étude-là, qui s'est éloigné du secteur en phase construction; les wapitis ont été aperçus de façon régulière près des chemins d'accès en phase construction aussi. Donc il y a pas eu d'impact montré en phase construction.

3470

En phase d'exploitation, c'est encore moins problématique. Vous avez des champs d'éoliennes qui se retrouvent dans des secteurs agricoles où vous voyez les vaches qui viennent pacager à proximité, vous avez des orignaux qui sont à proximité.

3475

Il y a eu aussi une étude sur l'ours noir, au Vermont. Pendant la phase construction et par la suite, même en phase d'exploitation, la fréquentation de l'ours noir n'a pas diminuée, près du site des éoliennes.

3480

Il y a des études générales, au niveau canadien, par monsieur Telfer, qui stipulent entre autres que l'orignal s'accommode bien de la présence humaine, l'orignal réagit bien aux modifications de son habitat, qu'on parle d'abattage d'arbres, de brûlis dirigé ou si on conserve une variété de zones dégagées et de massifs de gros arbres.

3485

Normalement, lorsqu'on implante des projets d'éoliennes, ça devient des secteurs attractifs pour plusieurs animaux, parce que dans les secteurs où on fait du déboisement, on crée des effets de bordure, qu'on appelle, où la végétation repousse sous forme arbustive et devient une source importante de nourriture pour plusieurs animaux, dont entre autres le chevreuil.

3490

Sur la problématique bruit, de façon logique, on a juste à penser à l'abondante présence de chevreuils sur le bord des autoroutes où le niveau de bruit est quand même très important, la présence d'orignaux, même, qui vont se retrouver en plein secteur urbain. Donc c'est des bêtes qui apprécient, en quelque sorte, la présence humaine ou d'activité humaine, en tout cas ça les

3495 énerve pas particulièrement, sauf en période de chasse, on dirait qu'ils sentent ça et ils ont
tendance à moins se rapprocher. Mais à part ça, question de bruit, ça semble pas indisposer les
animaux, par des observations qui sont faciles à faire.

PAR M. GHISLAIN LAMARRE:

3500 C'est tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3505 Merci.

GUY LAROUCHE

3510 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Une autre personne qui pouvait pas être ici ce soir?

PAR M. GUY LAROUCHE:

3515 Rebonjour, Guy Larouche, résident de Saint-Léandre.

Monsieur Demers parlait aujourd'hui, non, c'est pas monsieur Demers, je m'excuse,
monsieur Pergat nous parlait aujourd'hui que la maison la plus proche, à Murdochville, était à huit
3520 cents mètres (800 m).

Est-ce qu'il y a des études en décibels pour trois cent cinquante mètres (350 m)?

PAR M. VICTOR PERGAT:

3525 Je vais laisser la réponse à un expert qui a fait des études; on n'a pas fait, nous
personnellement.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3530 L'étude qu'on a réalisée a tenu compte du parc éolien tel que présenté. Donc j'ai pas les
calculs en disant, j'ai une éolienne qui est à trois cent cinquante mètres (350 m), ça me donne tel
niveau. J'ai utilisé les niveaux de puissance sonore maximum que produit une éolienne, j'ai mis
ça dans un logiciel, j'ai positionné chacune des éoliennes ainsi que chacun des récepteurs, et on
3535 a évalué le niveau sonore, donc du cumul de ces éoliennes-là.

3540 Donc c'est bien, ici, de dire que telle éolienne va produire quarante (40) dBA à cinq cents mètres (500 m), sauf que s'il y en a deux-trois-cinq (2-3-5) ou plus, c'est des données qui tiennent plus. Donc nous, l'étude qu'on a réalisée, ça tient compte de l'ensemble des éoliennes en fonction des résidences qui étaient dans le secteur.

3545 Donc je sais pas si je réponds à la question, mais si la question, c'est, qu'est-ce que ça donne à trois cent cinquante mètres (350 m), j'ai fait un calcul pour une seule éolienne à différentes distances, et j'ai les niveaux sonores, si c'est ça la question. Donc la question, c'était trois cent cinquante mètres (350 m), mais je l'ai à trois cents mètres (300 m), j'avais quarante et un point cinq (41,5 dBA); à quatre cents mètres (400 m), j'avais trente-huit point sept (38,7 dBA); cinq cents mètres (500 m), j'avais trente-six point quatre (36,4 dBA). Une éolienne, sur un terrain plat, avec disons un champ agricole, si on veut.

3550 Mais ça, juste pour compléter, c'est pour une éolienne avec son niveau de puissance maximale. Je pense que tout le monde a compris qu'une éolienne produit de plus en plus de bruit à mesure que les vitesses de vent augmentent, donc le manufacturier nous a fourni une courbe, j'ai utilisé le niveau de bruit maximum de l'éolienne pour faire mes calculs.

3555 **PAR LE COMMISSAIRE:**

3560 Peut-être une question. Dans le document, dans l'addenda, vous avez fait une simulation des niveaux sonores pour cinquante-neuf (59) points de mesure. C'est difficile pour nous de retracer à quel endroit sont ces cinquante-neuf (59) points-là.

Je sais pas si pour vous, c'est possible de nous fournir la localisation, sur une carte, des différents points de mesure?

3565 Parce qu'on a aussi, en fait c'est le tableau 8.2, je vous réfère au tableau, ou à la page 43, et il y a aussi d'autres points qui ont été mesurés ou simulés, à la page 44, donc le tableau 8.3, où là, on a des adresses.

Donc, c'est pas nécessairement de dire les adresses, mais au moins, si on pouvait avoir sur une carte la localisation des cinquante-neuf (59) points.

3570 Parce qu'on voit aussi, sur ces différents niveaux-là, on analyse surtout en fonction des conditions du site, il y en a certains qui dépassent les limites de conformité, si on veut, par rapport aux prescriptions du ministère, quarante-cinq (45) et quarante (40) dBA, donc c'est difficile pour nous de saisir à quel endroit ça se situe.

3575 Alors si on pouvait avoir une carte pour illustrer ces éléments-là, ce serait utile pour nous. Et les citoyens aussi, bien sûr.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3580

Oui, c'est une carte qui pourrait – juste pour expliquer le contexte, c'est qu'initialement, lorsqu'on est allé faire nos mesures de bruit initiales, c'est qu'on avait un certain plan d'aménagement du parc, donc c'est comme ça qu'on avait positionné nos points, le parc a évolué à mesure qu'on a fait l'étude, donc c'est ce qui nous a amenés à identifier d'autres points qu'on a appelés "points d'évaluation".

3585

Donc on a des points de mesure, des endroits vraiment qu'on a visités, qu'on a fait des relevés, et d'autres points qu'on a rajoutés, vis-à-vis les résidences qu'on voyait sur le plan, et qu'on a appelé "points d'évaluation".

3590

Ça, je peux vérifier, moi je travaillais de Montréal, je travaillais avec SNC de Québec, une carte pourrait être produite. Je suis pas certain si c'est une carte qu'on peut produire immédiatement, mais c'est certain que ça peut être produit.

3595

PAR LE COMMISSAIRE:

Peut-être une question sur la méthodologie. Dans votre logiciel, est-ce que vous tenez compte des effets de réverbération, est-ce que le logiciel tient compte de ça, l'effet de réverbération par rapport aux collines, par rapport aux montagnes, est-ce qu'il permet de faire ça?

3600

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Le logiciel tient compte, comme j'ai dit, j'ai introduit le niveau de puissance maximum des éoliennes, le logiciel tient compte de la topographie, donc des dénivelés en utilisant les cartes de base, tient compte du type de sol; par rapport à un point qui a été soulevé hier, type de sol, ça veut dire aussi les lacs, malgré que c'est assez marginal par rapport à la surface totale.

3605

Ça tient compte aussi du vent. Pour être sécuritaire, dans l'évaluation qu'on a faite, on a considéré que le vent était portant dans chaque direction. Initialement, les premiers projets éoliens que j'ai faits, je le faisais avec le vent dominant, ça amenait des questions, qu'est-ce qui arrive quand c'est de l'autre côté, ainsi de suite.

3610

Donc la méthode que j'utilise maintenant, qu'on utilise pour d'autres études d'impact, d'autres types d'industries, c'est que le vent est portant de chaque éolienne vers un récepteur. Donc je suis à un endroit, j'ai une série d'éoliennes devant moi, je considère que le vent s'en vient dans cette direction; j'en ai derrière moi, le vent converge vers mon point d'évaluation. Ce qui est pas réel, mais c'est ce qui est conservateur.

3615

3620 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK, merci.

3625 **PAR M. GUY LAROUCHE:**

Puisque je peux pas être ici ce soir, est-ce que j'ai droit à une dernière question?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3630 Deux-trois (2-3), même!

PAR M. GUY LAROUCHE:

Ah bon! Tant mieux!

3635

Les cartes que vous parliez tout à l'heure, c'est-à-dire que vous vouliez mettre sur le mur, est-ce que c'est possible d'avoir ces cartes-là pour consultation à la maison, qu'on pourrait apporter, puisqu'on pourrait les étudier plus en détail.

3640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous êtes en mesure d'en faire une assez rapidement, une carte qui intègre l'information qui est produite par le MAPAQ?

3645 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Qu'on la mette en superposition?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3650

On comprend que ce serait très – on sait pas où elles seraient situées, parce que c'est tout en évolution.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3655

Mais juste pour fins de précision, c'est une carte que vous voulez avoir au niveau de l'agricole, c'est à ça qu'on fait référence?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3660

Non, juste la localisation. Ça, c'est une autre question, là.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3665 Mais la carte, c'est la localisation des points de mesure?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3670 Des quatre (4) projets, où est-ce qu'ils seraient situés, pour avoir une vue d'ensemble.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3675 Les surfaces occupées par ces projets-là, on a la carte, elle est déjà disponible même sur le site Web. Mais avec la localisation des éoliennes, on a les nôtres, mais avoir la localisation des éoliennes, exemple, du projet Axor, nous, on n'a pas les coordonnées de chacun de ces sites-là. Donc ça devient difficile pour nous de le produire.

PAR LE COMMISSAIRE:

3680 Monsieur Morneau, on parle de votre carte que vous avez à votre document. Est-ce que cette carte-là représente la situation, je dirais la situation la plus à date qu'on peut avoir ou si vous pensez que ça peut porter à confusion?

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

3685 Honnêtement, je trouverais ça délicat que cette carte-là se promène d'une maison à l'autre, d'une main à l'autre, parce que l'information, c'est des sites potentiels, premièrement, c'est pas les sites réels.

3690 J'ai puisé l'information à travers les études d'impact de chacun des projets, donc ça veut pas nécessairement dire – le nombre d'éoliennes qui est indiqué, il est réel, donc c'est la taille des vrais parcs, avec la capacité de chacun.

3695 Par contre, ça peut arriver que si vous calculez le nombre de points, au lieu d'en avoir cinquante (50) comme j'ai indiqué, vous allez en avoir quarante-huit (48), parce que c'était quarante-huit (48) que je retrouvais dans l'étude d'impact.

3700 Honnêtement, je vous dirais que je préfère qu'elle demeure sur le mur ou dans le livre, mais qu'elle ne circule pas, parce que ça pourrait porter à confusion.

PAR M. DENIS TALBOT:

3705 Oui, je voudrais juste apporter une autre petite mise en garde, concernant les données par exemple du projet d'Axor. Ce qu'ils ont déposé, ce qui fait l'objet d'un examen public, ils ont fait un projet qui représente la pire situation, OK, on a demandé ça.

3710

Quand le promoteur ne sait pas exactement, son choix de machine est pas définitif, c'est tu du trois mégawatts (3 MW), du un point cinq (1,5 MW) ou du sept cent cinquante (750), alors il fait le pire choix, donc il met le maximum d'éoliennes; ça veut pas dire qu'il va y en avoir autant que ça, il peut y en avoir trois (3) fois moins que ce qui est indiqué sur cette carte-là. Il faut faire attention.

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

3715

Oui, c'est-à-dire deux (2) fois moins, parce que le projet, c'est cinquante (50) éoliennes de un point cinq mégawatt (1,5 MW) ou vingt-cinq (25) de trois mégawatts (3 MW).

PAR M. DENIS TALBOT:

3720

Non, mais ça peut être même moins que un point cinq (1,5 MW).

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

3725

Ah, OK. Donc sur la carte, moi, j'ai mis les deux (2) situations, c'est-à-dire celle qui était la pire, cinquante (50) points, mais dans l'étude d'impact, j'en avais compté quarante-huit (48). Ça fait que c'est pour éviter toute confusion.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3730

En tout cas, vous avez fait votre possible pour donner une vision.

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

Donner juste un portrait.

3735

PAR LA PRÉSIDENTE:

3740

Ce qu'on remarque encore, c'est qu'elles n'existent pas, vous avez fait votre possible. Nous, ce qu'on peut vous dire, c'est que cette carte-là, c'est ce qu'on a, elle va être sur notre site, mais il faut la prendre avec des bémols. C'est tout ce qu'on peut vous dire.

Est-ce que quelqu'un d'autre peut dire d'autre chose?

PAR M. ROBERT DEMERS:

3745

Bien, c'est un peu la même chose avec nous, on a cent quarante quelques sites, en finalité il va y en avoir seulement que cent (100), donc il faut le contexte.

Parce qu'en gros, vous avez deux (2) fois plus d'éoliennes ou cent cinquante pour cent (150 %) plus d'éoliennes que la vraie vie, la réalité. Donc il faut être très prudent là-dessus, là.

3750

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

Par contre, si vous me permettez, le tableau qui est avant la carte, c'est-à-dire dans la troisième partie, présente la situation réelle de la taille des parcs tels que présentés. Comme le projet actuel, il y a seulement cent (100) éoliennes, avec la capacité et tout.

3755

Mais par contre, sur la carte, c'est pas ça, il y a cent quarante-quatre (144) points.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3760

Écoutez, les gens veulent quand même avoir une idée de ce qui pourrait arriver, c'est mieux que rien, il faut le prendre comme ça.

On peut le mettre sur le mur, mais ça va faire partie des documents déposés, vous allez les avoir dans les centres de consultation, ce document-là, et puis sur le site du BAPE. Alors le document DB.5.

3765

PAR M. GUY LAROCHE:

3770

Merci, merci beaucoup.

STEEVE GENDRON

3775

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on pourrait recevoir une autre personne, est-ce qu'il y en a d'autres qui pourront pas être ici ce soir, non?

3780

On va recevoir monsieur Steeve Gendron, et ça va être notre dernière intervention pour cet après-midi.

PAR M. STEEVE GENDRON:

3785

Oui, bonjour.

Bon, comme ça a été mentionné souvent, il semble que ça appartienne aux municipalités de se doter de réglementation adéquate pour voir aux modalités d'implantation des parcs éoliens. Et ce qu'on constate présentement, c'est que l'information qui serait pertinente à l'élaboration de

3790

cette réglementation adéquate là, on l'aurait si on pouvait avoir un portrait d'ensemble que l'on n'a pas.

3795 Alors j'ai une première question: Est-ce que les municipalités ont les compétences requises pour procéder à temps à l'adoption d'une réglementation adéquate? Ça, ça veut dire aussi réviser leur réglementation s'il y a lieu.

3800 Il faut mettre en contexte que dans la MRC de Matane, on a un règlement qui est, somme toute, minimum, très peu contraignant si je le mets en comparaison avec une réglementation comme celle de Rivière-du-Loup, de la MRC de Rivière-du-Loup, qui s'inspire quand même de modèles européens assez récents, OK, qui tient compte de l'expérience européenne.

3805 Et on a une situation, aussi, où la MRC de la Matapédia a aucune réglementation. Il y a un village, par exemple Saint-Damase, qui fait partie du projet quand même à l'étude aujourd'hui, où est-ce qu'il y a aucune réglementation municipale.

3810 Donc c'est le premier volet de ma question, est-ce que ces municipalités-là ont les compétences, est-ce qu'elles ont le temps d'adopter une réglementation adéquate pour voir à ce que ces implantations-là se fassent de façon harmonieuse, et puis qu'ils assument entièrement leur responsabilité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3815 Mettons qu'on va transformer la question pour dire, ils ont sûrement les compétences, mais est-ce qu'il sont l'information à l'effet qu'ils peuvent faire une réglementation tout en tenant compte, bon, de l'aspect esthétique...

PAR M. STEEVE GENDRON:

3820 Est-ce qu'ils ont la documentation requise, d'abord, pour pouvoir le faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3825 Madame Ross.

PAR Mme LYNN ROSS:

3830 En fait, on a la même information que tout le monde a ou presque, et actuellement, la vision d'ensemble, pour bien réglementer, c'est sûr que ce serait préférable d'avoir ça, savoir exactement, et actuellement, c'est des choses qu'on n'a pas, non plus, nous. On travaille au mieux, avec les données qu'on a.

PAR M. STEEVE GENDRON:

3835 J'aurais un deuxième volet.

PAR LE COMMISSAIRE:

Juste un instant.

3840

Monsieur Bertin Denis, est-ce que vous pouvez venir, s'il vous plaît.

PAR M. BERTIN DENIS:

3845

Bonjour, Bertin Denis, MRC de la Matapédia.

Concernant la question qui est posée, est-ce qu'on a les compétences requises, moi je mets un bémol là-dessus, nécessairement il y a pas l'expertise, au sein des MRC, des municipalités, pour jongler avec l'ensemble des données qu'on discute aujourd'hui et cette

3850

semaine. Par contre, on fait de notre mieux, comme tout le monde.

Le choix de faire une réglementation, c'est d'abord un choix politique, donc il faut que le conseil municipal, le conseil d'une MRC d'abord établisse une problématique, est-ce que c'est nécessaire, est-ce qu'on veut réglementer l'arrivée des éoliennes sur le territoire d'une

3855

municipalité ou d'une MRC. Donc ce choix-là, qui est politique, je pense qu'il doit rejoindre l'ensemble des préoccupations des citoyens et c'est par le biais de ce choix politique là qu'on rencontre les objectifs liés à la fois à l'acceptabilité sociale d'un projet éolien sur un territoire donné.

En ce qui concerne tout l'aspect de la vision d'ensemble, si je comprends bien, on parle de la vision d'ensemble d'une grande région et non d'un parc éolien spécifiquement, je pense que les MRC auraient intérêt à travailler ensemble pour peut-être établir un projet interMRC de mégazonage pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, qui fait en sorte que des préoccupations comme celles qui nous ont été livrées par le représentant de l'ATR puissent être

3860

3865

prises en compte dans un projet plus global qu'une réglementation municipale et même un règlement de contrôle intérimaire.

Donc c'est mon point de vue là-dessus.

3870

PAR LE COMMISSAIRE:

Peut-être une question. Vous nous avez déposé hier un projet de Règlement de contrôle intérimaire, quand on regarde le règlement, bon, je veux pas tout le lire ici, mais on voit par exemple que vous prohibez, à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, on parle de deux

3875

kilomètres (2 km), deux mille mètres (2000 m). Quand on regarde celui de la MRC de Matane,

on a cinq cents mètres (500 m), et même trois cent cinquante (350 m), bon, ça varie selon les municipalités.

Quand on parle d'harmoniser les choses, il me semble que c'est mal parti!

3880

PAR M. BERTIN DENIS:

C'est ce que je mentionnais hier. En fait, la dissociation des interventions entre chacune des municipalités, d'une part, et entre chacune des MRC, d'autre part, fait en sorte qu'on se retrouve avec des règlements de contrôle intérimaire, dans plusieurs MRC, qui sont différents d'une MRC à l'autre.

3885

Nous, en fait, on est en train de travailler sur le projet de règlement dont vous faites mention, on a regardé qu'est-ce qui s'était fait autour de la péninsule gaspésienne, en termes de distance, on n'a pas l'intention, dans ce règlement-là, de parler du bruit, parce que je parlais d'expertise qu'on n'a pas, et là-dessus, on a beaucoup de littérature qui démontre que le bruit, ça se calcule assez mal, on parlait tantôt d'une intervention où on a réussi à calculer le nombre de décibels sur un terrain plat, mais qu'est-ce qui arrive par exemple lorsqu'une éolienne est en surplomb d'une vallée, parce que nous, c'est ce qui nous caractérise, la Matapédia, c'est la vallée, ou j'entendais tantôt des gens du lac Malfait, où on semblait dire qu'il est entouré de collines, bien, lorsque le bruit se répercute, quand on fait de l'écho, on parle et on crie en haut d'une colline et puis que le son se répercute partout, j'imagine que le son d'une éolienne aussi va porter loin comme ça, donc c'est pas une prétention qu'on a.

3890

3895

Nous, on a travaillé plus l'aspect paysage, parce qu'on parlait d'abord de la qualité de vie des gens qui résident sur le milieu, et on avait aussi une préoccupation en termes du développement touristique, du maintien de la clientèle qu'on a déjà chez nous.

3900

Donc on a basé l'étude en partie sur une étude qu'on a réalisée dans le cadre du schéma d'aménagement qui traitait de l'abattage d'arbres, donc sur par exemple le corridor panoramique de la route 132 et de la route 195, on a établi les parties de la vallée qui étaient visibles de ces tronçons de routes là, à différents points, sur laquelle on a réglementé l'abattage d'arbres pour justement s'assurer une meilleure qualité du paysage.

3905

Partant de ça, on a extrapolé ça sur l'implantation des éoliennes, et on s'est dit, bien, sur le même réseau routier, s'il y a des éoliennes qui viennent s'implanter, il faudrait à tout le moins que ça coïncide à peu près au plan visuel qui est vu de la route 132 et de la route 195. Donc c'est là-dessus qu'on a basé, je dirais, la réglementation de contrôle intérimaire, ensuite on a extrapolé ça au périmètre d'urbanisation, etc.

3910

3915

Mais ça demeure, comme j'ai mentionné hier, un Règlement de contrôle intérimaire, donc en attendant quelque chose qui est beaucoup plus raffiné qu'on pourrait retrouver dans une prochaine révision d'un schéma d'aménagement ou dans les prochaines réglementations

3920 d'urbanisme qui là verraient, au niveau du paysage, à une application très raffinée par exemple
d'un périmètre d'urbanisation, au lieu d'établir une distance séparatrice, quelle soit de sept cent
cinquante mètres (750 m) ou de deux kilomètres (2 km), on s'entend bien que dans certains cas,
à deux cents mètres (200 m), une éolienne ne serait pas perçue parce qu'il y a une falaise qui
cacherait l'éolienne.

3925 Donc dans une réglementation plus raffinée, on peut à la fois rapprocher les éoliennes
d'un secteur habité, mais dans d'autres cas, les éloigner davantage. Donc à ce moment-là, on
travaille plus avec la morphologie, le relief du terrain.

PAR LE COMMISSAIRE:

3930

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3935

Oui.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

3940 Oui, en complément de réponse, il me semble que le ministère des Affaires municipales,
en ce moment, est à travailler sur un guide technique qui viendrait appuyer les MRC, les
municipalités qui désirent adopter une réglementation concernant l'éolien.

3945 Donc il serait intéressant d'entendre le ministère des Affaires municipales concernant quel
genre d'aide ils peuvent apporter aux MRC et aux municipalités, à cet effet-là.

PAR M. STEEVE GENDRON:

3950 Je tiens à mentionner que le Conseil régional de l'environnement a reçu une subvention
du FAQDD pour procéder à ce guide, et on commencera pas le projet avant le début juin, on peut
pas commencer à travailler avant d'avoir les sous.

Une inquiétude par rapport à ça, c'est qu'on va produire un guide qui risque d'arriver trop
tard. C'est un commentaire.

3955 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avez-vous l'intention de travailler avec les MRC?

PAR M. STEEVE GENDRON:

3960

Avec les MRC, avec les spécialistes de l'aménagement du territoire, avec l'ATR, autant de personnes qu'on va essayer de consulter, toutes les parties concernées; avec les promoteurs aussi, si c'est possible.

3965

Mais comme je vous dis, notre inquiétude, à voir la façon précipitée dont ça se fait, c'est qu'on risque de produire un guide qui va être bien utile peut-être ailleurs au Québec, pour les futures implantations, mais par rapport à l'implantation des éoliennes ici, bien, ça risque peut-être d'arriver tard. En tout cas, c'est une inquiétude.

3970

Ça enlève pas le fait que cet exercice-là peut faire œuvre utile pour le futur, mais disons qu'on aurait dû commencer par ça il y a deux-trois (2-3) ans, pas nous, on s'entend, que ce genre de guide là aurait dû être initié par peut-être le ministère des Affaires municipales, justement, ou le MDDEP.

3975

Nous, c'est en constatant les carences des recommandations sans suite qu'on a décidé d'essayer d'agir par rapport à ça. C'est pour le mettre en contexte.

3980

J'avais un deuxième volet par rapport à ma question, ça touche un peu quand même à ce qui a été dit, donc est-ce qu'il devrait y avoir un standard ou des standards par rapport aux réglementations municipales, et à défaut d'en avoir, plutôt que de procéder précipitamment et par tâtonnement, prendre le temps de les définir avant de se lancer dans le développement éolien?

Est-ce que ça ne relève pas là du principe de précaution. Mettons que c'est ma question.

3985

PAR LA PRÉSIDENTE:

Qui veut répondre à cette question philosophique?

3990

PAR M. STEEVE GENDRON:

C'est pas juste une question philosophique, le principe de précaution.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3995

Oui, mais c'est une question très théorique, en tout cas.

PAR M. STEEVE GENDRON:

4000

Très théorique, mais c'est à défaut de connaissances suffisantes. Quand même, on nous a mentionné des suivis, des suivis, ça évolue, ça évolue, mais là, on sert de cobaye.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Tentative de réponse, peut-être monsieur Talbot ou...

4005

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Je suis plutôt d'accord avec monsieur Gendron. Ceci dit, je reprends les mots de l'aménagiste de la vallée de la Matapédia, la décision ou non de se doter d'une réglementation comme ça, c'est une décision politique. Si l'enjeu ne lève pas au niveau local, il ne se rend pas aux élus, c'est ce qui arrive malheureusement.

4010

Ceci dit, il y a plusieurs projets de parcs qui vont arriver en 2008-2009-2010-2012, et j'espère que ce guide va être prêt à ce moment-là, il va être prêt aussi pour le deuxième appel d'offres.

4015

PAR LA PRÉSIDENTE:

Peut-être avant 2012, là!

4020

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Le décret du deuxième appel d'offres fait débiter les premiers projets en 2008, je crois; pas sûr, il faudrait que je regarde.

4025

PAR M. DENIS TALBOT:

2009.

4030

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais ce guide-là, est-ce qu'il pourrait être accéléré dans sa production?

PAR M. STEEVE GENDRON:

4035

Avec les moyens financiers qui nous sont accordés, c'est pas avec un petit vingt mille dollars (20 000 \$) qu'on peut procéder super rapidement.

4040

Pour commencer, ça prend le temps de s'asseoir, ça prend le temps d'en discuter, et puisque ce portrait cumulatif là, on l'a pas, il va bien falloir qu'on le dresse un peu. Donc ça prend son temps.

4045

Nous, c'est sûr qu'on le viserait pour janvier l'an prochain, mais ça peut prendre quand même un bon neuf (9) mois à faire, ce genre de chose là. Je peux pas vous arriver avec ça en juillet, ça c'est sûr.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4050

Oui. Ça a paru dans les journaux, je crois?

PAR M. STEEVE GENDRON:

Oui, on a fait un communiqué là-dessus.

4055

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il y aurait peut-être une intervention?

PAR M. BERTIN DENIS:

4060

Oui, c'est un élément de réponse, peut-être même un commentaire ou une suggestion. Je pense que la Conférence des élus, celle du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, aurait intérêt à essayer de voir, justement, une problématique interMRC, on sait que c'est une des conditions pour pouvoir travailler auprès de la Conférence des élus.

4065

Il y a un groupe, dans le Bas-Saint-Laurent, qui s'appelle Ruraliste, qui a formé une table sur les paysages pour l'ensemble des huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent, qui travaille, là, actuellement, sur toute la problématique concernant les paysages du Bas-Saint-Laurent, et les éoliennes, bien entendu, c'est un point important qui est traité à cette table-là.

4070

Je pense qu'il y aurait urgence, comme on mentionne tantôt, d'associer des gens comme Ruraliste, votre organisation, dans une problématique comme ça, pour activer les subventions, l'aide technique de professionnels, pour faire en sorte que les MRC, autant celles du Bas-Saint-Laurent que de la Gaspésie, s'assoient ensemble pour établir une problématique et une vision globale.

4075

C'est des gens qui sont dans le milieu, qui ont à gérer un territoire qu'ils connaissent bien, pour essayer de voir, justement, à dégager des orientations communes pour l'ensemble du développement éolien pour l'ensemble de ces deux (2) grandes régions administratives.

4080

PAR M. STEEVE GENDRON:

Je veux mentionner qu'au niveau des partenaires au projet, on a la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, le Groupe éolien de l'UQAR, le CLD de la Matapédia, et puis la CÉGIR. C'est les partenaires en tout cas de départ du projet.

4085

C'est sûr qu'on va élargir le plus possible pour consulter les parties concernées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4090 Alors si d'autres personnes, lors de la deuxième partie de l'audience publique, estiment que c'est urgent d'agir pour faire un guide de telle sorte et de le développer rapidement, pour que les projets qui sont à l'étude puissent en bénéficier, ce serait important de le dire.

4095 Et peut-être que les promoteurs, aussi, pourraient donner un coup de main pour accélérer la démarche, de façon à pas avoir quelque chose où on regrette de pas avoir pris le temps de bâtir le plan d'architecte de façon correcte.

Monsieur Pergat.

4100 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

4105 Je peux suggérer qu'il y a une organisation, Canwea, qui est une organisation que tous les promoteurs sont là, et puis Canwea a un cocus québécois, Sean Whittaker qui est en charge, un francophone, et puis pas de problème, je suis sûr qu'au lieu de chaque promoteur, il y a une organisation qui peut vous aider.

C'est de notre intérêt d'avoir les règles, les choses qui sont vraiment, vraiment claires.

4110 Il y a aussi l'organisation AQPER, que je suis sûr, va aider à former, aider peut-être au financement aussi, d'avoir les résultats le plus tôt possible.

4115 Comme promoteur, j'ai commencé hier soir par dire, j'aime, notre compagnie aime travailler dans les règles à suivre, tous les besoins, mais le plus difficile, c'est de rentrer dans un processus comme on a rentré dans l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), qu'on a travaillé fort, deux-trois (2-3) ans, dans la région, avec tout le monde, on a investi beaucoup d'argent, on a gagné deux (2) projets parce que le prix était le plus bas que les autres compétiteurs, alors c'est de l'électricité qui est un bénéfice à tous les Québécois, et maintenant, d'avoir des questions, bien, est-ce qu'on peut faire ce projet ici, bien, on s'était donné une zone de travail, c'était la Gaspésie, MRC Matapédia et Îles-de-la-Madeleine, on n'avait pas le choix
4120 d'aller dans le Grand Nord et tout ça, on devait travailler ici.

4125 Et pour donner le meilleur prix, on devait choisir la place où le vent, la capacité est la plus grande. Alors c'est pas dire, on va mettre un mille (1000) turbines dans cette région-là, ça marche pas comme ça, ça marche où les ressources sont.

Alors d'après nous, si on connaît les règles, c'est deux kilomètres (2 km), dix kilomètres (10 km), s'il y a pas de place, il y a pas de place. S'il y a de la place, on va être là, sinon on va aller ailleurs.

4130 Mais j'aimerais que les règles changent pas, parce que s'il y a une notion que les règles vont changer au milieu du jeu, les promoteurs vont dire, bien, est-ce que ça vaut le risque d'aller dans cet appel d'offres et tout ça.

4135 Alors moi, je suis membre du cocus de Canwea et tout ça, je vas encourager aussitôt que vous demandez qu'on participe, mais pas comme Northland Power, mais comme une organisation qui a une équipe et toutes sortes de choses.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4140 Monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

4145 Juste un petit point rapide, on parle d'urgence, oui, il y a urgence, parce que même le deuxième appel d'offres prévoit des mises en exploitation, en opération, 2009; 2009, c'est dans trois (3) ans.

4150 Quand on pense à l'ensemble du processus environnemental, à partir des inventaires de base, études d'impact, processus d'audiences publiques, plans et devis, construction, mise en exploitation dans un horizon de trois ans et demi (3 ½), à peu près, à partir d'aujourd'hui, c'est sûr que ça devient très important pour nous, comme consultant, de connaître les règles du jeu le plus rapidement possible, pour nous orienter aussi le plus rapidement possible vers des projets qui sont acceptables et acceptés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4155 Bon! Alors tout le monde s'entend, on a entendu hier que ça prenait une vue d'ensemble et là, on s'entend que ça prend une vue d'ensemble rapidement, et avoir des règles pour savoir où est-ce qu'on s'en va, et la population veut pas, non plus, être prise avec, est-ce qu'ils vont nous en mettre ailleurs, dans des endroits qu'on chérit et qu'on souhaite garder à l'état naturel.

4160 Est-ce qu'on peut vous demander d'essayer de vous rencontrer le plus tôt possible? Monsieur Pergat, faites des démarches auprès de votre association industrielle, avec le Conseil régional de l'environnement qui a reçu...

4165 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

4170 Moi, je tiens à signaler, le plus tôt possible, il faut dire qu'on a un nombre limité, nous, de bras et de jambes. Je tiens à signaler que juste dans l'éolien, là, on est en processus d'évaluation environnementale de trois (3) projets, et qu'on a aussi une évaluation...

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. On comprend que lorsqu'on accélère un processus, on rajoute du financement, on comprend ça, d'accord?

4175

PAR M. ROBERT DEMERS:

Mais la problématique est plus qu'au niveau local. Il faut penser que la problématique est même au niveau provincial, parce que le deuxième appel d'offres touche autant la côte Nord, autant du côté Baie-James, l'ensemble du sud de Montréal, Lac-Saint-Jean, Abitibi. C'est l'ensemble de la province qui est concerné par le deuxième appel d'offres.

4180

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va être écrit dans notre chapitre "Citoyens", chapitre 1, ce que vous venez de dire là, c'est certain.

4185

Mais au moins, parce que là, on fait pas une générique, on va le dire que ça, ça a été demandé avec urgence, mais au moins, pour la région ici, on peut essayer de mettre les gens à contribution au niveau des MRC, votre participation pour coordonner tout ça, au niveau de l'industrie pour accélérer la démarche, de façon à ce qu'on sache, justement, quelles sont les règles, qu'est-ce qui serait acceptable globalement, et qu'est-ce qui est considéré comme inacceptable.

4190

PAR M. STEEVE GENDRON:

Moi, je pense que c'est un processus qui doit prendre son temps, on peut pas nécessairement l'accélérer. C'est un exercice de réflexion que ça prend, ça prend son temps. En tout cas, il faut le mentionner, là.

4195

4200

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Je dis pas que ça peut être fait dans un (1) mois, deux (2) mois, mais lorsqu'on a les ressources, on a les contacts, qu'on se parle ensemble, comme à l'intérieur d'une audience, bien, il y a une démarche qui se fait.

4205

PAR M. STEEVE GENDRON:

Moi, je me réjouis de l'accueil, de l'initiative, je pense que c'est encourageant pour pouvoir en arriver à élaborer quelque chose. Ça, c'est d'une part.

4210

J'aurais un dernier volet, peut-être, à explorer quand même par rapport à ça, c'est par rapport aux fameux délais. Le fait qu'il y ait des échéances si serrées et des pénalités prévues

4215 en cas de retard laisse croire que l'on procédera dans les plus brefs délais, avant qu'il y ait des critères d'implantation adéquats.

4220 Tenant compte d'une évaluation globale, on aimerait savoir si le processus du BAPE, dans les circonstances, peut véritablement atteindre ses objectifs ou si alors, on est en train de faire un exercice un peu pour la forme, qui résultera en recommandations sans suite, dans le contexte, on s'entend, où il y a des délais et des contrats de signés. Ça, ce serait un premier volet à cette question-là.

4225 Et j'aimerais avoir quelques explications contextuelles par rapport aux délais: Quelles sont les exigences des clients hors Québec d'Hydro-Québec, quelle place stratégique l'éolien occupe-t-il au niveau des exportations d'électricité du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4230 Monsieur Lacasse.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4235 Oui. Les dates de livraison des projets sont fixées en fonction des besoins en nouveaux approvisionnements de H-Q D, Hydro-Québec Distribution, pardon, et ces nouveaux approvisionnements-là servent à répondre au marché intérieur, et non pas à l'exportation.

PAR M. STEEVE GENDRON:

4240 Est-ce que les clients hors Québec demandent un pourcentage d'énergie verte dans nos exportations, puis est-ce que l'éolien y contribue?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4245 Monsieur Lacasse.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4250 Je pense que c'est une question qu'il faudrait poser à Hydro-Québec Production, les seuls autorisés à faire du "trading" sur le marché de l'énergie au Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4255 On peut la demander, mais l'énergie produite au Québec, c'est quelque chose comme quatre-vingt-treize (93 %) ou quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) à partir de l'hydroélectricité.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Quatre-vingt-seize (96 %).

4260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quatre-vingt-seize (96 %), d'accord.

PAR M. STEEVE GENDRON:

4265

Qui n'est pas nécessairement considérée comme une énergie verte, aux États-Unis.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4270

C'est vrai.

PAR M. STEEVE GENDRON:

4275

J'aimerais avoir des précisions là-dessus, que ce soit adressé aux bonnes personnes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4280

On va leur demander, qu'est-ce qui est considéré comme énergie verte aux États-Unis. Parce que comme vous dites, ça dépend, les grands barrages ne sont pas considérés comme énergie verte nécessairement, je crois.

PAR M. STEEVE GENDRON:

4285

Moi, j'ai pas la réponse.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4290

Écoutez, à ma connaissance, madame, il n'y a pas de telle clause dans les contrats de vente d'énergie chez les clients d'Hydro-Québec Production. Ce sont par contre des éléments qui existent chez les distributeurs privés américains, où les clients peuvent exiger d'avoir un certain contenu, dans l'énergie qu'ils consomment, produit grâce à des énergies renouvelables. Ce n'est pas des caractéristiques propres à notre marché d'électricité.

PAR M. STEEVE GENDRON:

4295

Ça tournerait pas autour d'un dix pour cent (10 %) ?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4300 Par rapport à quoi?

PAR M. STEEVE GENDRON:

4305 Par rapport à la production totale.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4310 D'après mes connaissances, les paramètres en question varient d'un distributeur privé à l'autre, dépendant des produits qu'on offre et du marketing qu'on en fait. Mais encore là, on parle que du marché américain.

4315 Mais encore une fois, à ma connaissance, je n'ai jamais entendu parler de telle clause environnementale dans les contrats de vente d'électricité entre H-Q P et les clients extérieurs. Mais je pense que c'est à eux qu'il faudrait le demander.

PAR LE COMMISSAIRE:

4320 Monsieur Lacasse, dans un document qui nous a été déposé, qui concernait la capacité d'intégration au réseau d'Hydro-Québec, on fait mention d'un dix pour cent (10 %), globalement, au Québec, en disant, bon, jusqu'à dix pour cent (10 %), donc jusqu'à environ quatre mille mégawatts (4000 MW), il y aurait pas de problème d'intégrer l'éolien au réseau. En tout cas, je sais pas si je comprends bien le document, mais c'est ça qu'on peut retenir.

4325 On dit aussi, par exemple, je vais citer la page 48, qui dit:

4330 "Pour ce qui est de l'exploitation du réseau à faible charge, il était possible d'accepter une capacité éolienne installée d'environ trois mille six cents mégawatts (3600 MW) en 2004 sans devoir imposer de contraintes significatives à cette exploitation, mais en imposant des exportations durant certaines périodes."

C'est difficile de comprendre un peu. Ce qu'on comprend, au-delà d'une certaine capacité d'éolien intégrée au réseau, il faudrait peut-être faire de l'exportation ou ajouter certains équipements, d'autres lignes électriques pour venir un peu comme balancer le réseau.

4335 Est-ce que c'est comme ça qu'on peut comprendre ce document-là?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4340 La question d'intégration est une question complexe, qui est gérée chez nous par un ingénieur, j'en connais un certain bout.

D'après ce que vous me dites, il y a des choses qui marchent pas dans ce que vous dites.

PAR LE COMMISSAIRE:

4345 Bien, j'ai lu ce qui est dans le document que vous nous avez déposé, c'est chez vous, ça.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4350 Si on n'est pas capable d'en intégrer plus sans investissement majeur dans le renforcement du réseau en ce moment, c'est parce qu'on n'a pas assez d'hydroélectricité pour équilibrer une quantité d'énergie éolienne supplémentaire, c'est tout.

4355 L'énergie éolienne est une forme d'énergie complémentaire à des formes d'énergie plus stables, et on peut pas en intégrer indéfiniment.

4360 Actuellement, l'étude que le gouvernement a commandée, et qui est disponible en ligne depuis l'été sur le site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, c'est trois mille six cents mégawatts (3600 MW) maintenant, ou trois mille cinq cents (3500 MW), et quatre mille (4000 MW) en 2015. Donc, c'est ça qu'on peut faire.

L'exportation a rien à voir là-dedans.

PAR LE COMMISSAIRE:

4365 C'était inscrit dans votre document, alors je sais pas qui a écrit ça.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4370 Peut-être qu'il faudrait que je le relise, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

La cote DB.2, document qui a été déposé, à la page 48, en conclusion.

4375 Peut-être aussi autre chose, c'est qu'aussi, pour la région, on parlait de l'ensemble, dix pour cent (10 %), mais pour la région du Bas-Saint-Laurent, on parle je pense autour de cinq cent cinquante mégawatts (550 MW), je le sais pas trop, on sent, en tout cas, qu'on serait rendu presque à la limite.

4380 Donc peut-être voir, aussi, qu'est-ce que ça va impliquer, si on rajoute toujours de l'éolienne, pour l'intégration de cette énergie-là au réseau, qu'est-ce que ça va impliquer en termes d'infrastructures supplémentaires. Alors peut-être voir, peut-être en même temps, vérifier ça, voir c'est quoi l'implication.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4385

Non, j'ai la réponse ici.

"Donc Hydro-Québec a confirmé, dans un communiqué du 22 février 2006, que la Gaspésie peut maintenant recevoir une capacité d'énergie éolienne additionnelle de l'ordre de cinq cents mégawatts (500 MW), sans investissement majeur dans le réseau de transport. Il s'agira donc d'un ajout par-dessus les mille deux cinquante-quatre mégawatts (1254 MW) déjà sous contrat en Gaspésie sur le réseau à trois cent quinze (315) kV situé entre les postes de Rimouski et Matapédia sans déclencher la construction d'une nouvelle ligne entre les postes de Rivière-du-Loup et Rimouski."

4390

4395

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

4400

Donc c'est un cinq cent cinquante (550 MW) qui s'ajoute à ce qui est déjà là?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4405

Cinq cents (500 MW).

PAR LE COMMISSAIRE:

Qui s'ajoute à ce qui est déjà là?

4410

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Oui.

PAR M. STEEVE GENDRON:

4415

Dernière question, c'est plus de l'ordre peut-être du commentaire, mais quand même!

La capacité du poste élévateur prévu par le promoteur versus le nombre d'implantations d'éoliennes prévues dans un premier temps, et puis par rapport à la réponse, j'aimerais savoir si ce serait surprenant ou pas surprenant de voir ce parc-là grossir.

4420

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Pergat.

4425

PAR M. VICTOR PERGAT:

4430 Les règles de l'appel d'offres disent, bien clair, que le poste qu'on doit construire, ça va appartenir à Hydro-Québec, à TransÉnergie, et puis c'est eux qui vont établir les normes, et ils vont nous récompenser pour le prix, parce que ça va appartenir à Hydro-Québec TransÉnergie, pas à nous.

4435 Alors la grandeur de cette sous-station va être établie selon cent cinquante mégawatts (150 MW), avec des normes supplémentaires pour des raisons sécuritaires, mais on a aucune permission, ou bien entente, ou bien penser qu'on peut ajouter quelque chose, parce que ça nous appartient pas après la construction.

4440 Alors notre limite, c'est dans l'entrée de trente-quatre kilovolts (34 kV) qu'on fait le raccordement, dans cette sous-station. Et après ça...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais théoriquement?

4445 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Théoriquement, non, on peut pas augmenter, parce que la grandeur va être limitée par le projet qu'on a, qui est cent cinquante mégawatts (150 MW). On peut pas le faire plus grand.

4450 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

Bon, cent cinquante mégawatts (150 MW), OK. Pour cent cinquante mégawatts (150 MW), donc seulement pour les cent (100) éoliennes de prévues?

4455 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

C'est ça, c'est ça. Non, c'est un contrat qui est bien clair.

PAR M. STEEVE GENDRON:

4460 D'accord.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4465 Donc en complément de réponse, en vertu de la loi, Hydro-Québec Distribution devrait aller à nouveau en appel d'offres pour augmenter la capacité de ces parcs-là, Northland devrait à nouveau le gagner et le faire mitoyen à celui existant s'il le désire. Et il y a pas d'autre

processus, en vertu de la loi, qui est prévu pour augmenter la capacité installée du parc, qui doit livrer une certaine quantité d'énergie déterminée pour vingt (20) ans.

4470

PAR M. STEEVE GENDRON:

C'est juste pour dire que si on fait un poste élévateur plus élevé, et puis qu'on vise répondre à un deuxième appel d'offres, bien, ça peut peut-être donner une chance.

4475

PAR M. VICTOR PERGAT:

Non, je vous comprends, c'est peut-être une bonne idée, mais malheureusement, ça marche pas comme ça, parce que les règles du deuxième appel d'offres sont bien claires que chaque projet doit avoir sa propre sous-station au poste qui est séparé, c'est pas inclus dans les autres. Alors ça doit être un poste, même si peut-être, ça peut être dans la même région, mais on doit gagner et on doit faire la même chose.

4480

Et je peux retourner peut-être pour dire, retourner à la question dans la région, monsieur Lacasse dit que dans le deuxième appel d'offres, il y a cinq cents mégawatts (500 MW) qui est la capacité dans la région ici, alors pour les gens qui peut-être se demandent, est-ce qu'il y a quelque chose dans le futur, bien, l'appel d'offres est là.

4485

Il y a plusieurs promoteurs qui travaillent, incluant Northland Power, qui travaillent dans la région pour voir si on peut avoir des projets gagnants, jusqu'à cinq cents mégawatts (500 MW). Je dis pas que c'est un projet de cinq cents (500 MW), mais c'est la somme totale.

4490

Alors dans cette région, le potentiel demandé dans un appel d'offres officiel qu'on doit remettre la soumission le 27 avril 2007, on doit considérer la question posée, si les gens pensent que c'est trop d'éoliennes, bien, j'espère qu'on a une réponse officielle de la MRC, des municipalités, non, ça suffit, venez pas ici, on va aller à Mont-Louis. Et si tout le monde dit non, bien, le cinq cents mégawatts (500 MW), c'est pas restrictif, c'est cinq cents (500 MW) de deux mille (2000 MW), ça veut dire que le reste de deux mille (2000 MW) va aller à l'autre partie du Québec, mais pas dans cette région.

4495

4500

Alors c'est une décision locale dans la Gaspésie que, j'espère, les municipalités, les MRC, que je crois que la région doit penser dans le futur pour être claire pour les promoteurs, qu'est-ce qu'on pense. Parce que si on sent qu'il y a aucun intérêt d'avoir une autre éolienne dans la Gaspésie, on va pas gaspiller notre temps, notre argent pour travailler à des projets dans cette région, pour cet appel d'offres.

4505

Alors j'espère que le message est passé à tout le monde, et que c'est inclus non seulement pour notre projet, mais on aime travailler dans une région, dans une province pour longtemps, alors si c'est pas possible ici, on va aller ailleurs.

4510

PAR M. STEEVE GENDRON:

Je les comprends très bien.

4515 Bon, j'avais posé une question tout à l'heure...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez vous être ici ce soir?

4520

PAR M. STEEVE GENDRON:

Oui, mais c'est parce que c'est une question que j'ai déjà posée, et elle a pas été répondue, en fait, et puis elle s'adressait à vous.

4525

On aimerait savoir si le processus du BAPE, dans les circonstances actuelles, peut véritablement atteindre ses objectifs, ou si on fait un exercice un peu pour la forme, qui pourrait résulter en recommandations sans suite, dans le contexte où ça semble...

4530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, cette question-là, vous devriez l'adresser au Conseil des ministres, parce qu'à chaque fois qu'on fait un rapport, nous, on y croit, on met toute notre énergie pour justement faire des constats puis des avis qui sont les plus efficaces possible, et puis c'est tout ce qu'on peut faire. Alors on fait un rapport, et après ça, c'est le Conseil des ministres qui décide. Alors c'est aux politiciens à faire la suite des choses.

4535

Vous avez des députés, on est dans un système démocratique, c'est là aussi qu'il faut porter les messages.

4540

PAR M. STEEVE GENDRON:

On comprend que la volonté politique, ça se passe à la base, au niveau de la population. Si on rentre dans des processus d'évaluation environnementale à portée limitée, à un moment donné, au niveau de l'acceptabilité sociale des projets, ça peut revirer de bord, et la volonté politique aussi, ça peut revirer de bord. C'est pour le signaler.

4545

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

4550

Alors on reprend ce soir, à dix-neuf heures (19 h).

4555

SÉANCE AJOURNÉE AU 26 AVRIL 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4560

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4565

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

4570